

euœcelle

bulletin municipal n° 27



Sommaire

La vie communale

- Le mot du maire 1
- Comptes administratifs 2
- Concours des maisons fleuries 4
- Concours départemental des Villes & Villages fleuris 7
- Permis de construire 9
- Etat civil 1903 11
- Etat civil 2003 12
- Réunions du conseil municipal 14

La vie scolaire

- Ecole maternelle 16
- Ecole élémentaire 18

Chronique des associations

- Club de l'Amitié 20
- A.C.A.R.D.I.P. 20
- Espace danse 21
- Neuv'Gym 21
- Ecole du chat libre 22
- Atelier du Clos Cachat 22
- Le Jardin des Sons 23
- Parents d'élèves 24
- Donneurs de sang 25
- La Neuvecelloise 27
- Trompes de chasse 28
- Restaurant scolaire 29
- Le Marqué page 29
- Neuvecelle Loisirs Culture 30

Articles

- L'eau 32
- Le personnel communal 36
- Un arbre de chez nous 38
- SOS chenilles 39
- Le G8 40
- Jean Neuvecelle 42
- René NAGEL 45

Vie pratique

- Renseignements 46
- Les reconnaissez-vous ? 55
- Concours photos 57

Couverture



A bord de la "Savoie"

Armoiries des seigneurs de Neuvecelle (XII^e siècle).

Héraldique: de gueules au lion d'or armé et lampassé de sable. Devise: ubique (partout).

4^e de couverture



Neuvecelle Loisirs Culture à bord de la "Savoie" / Fête du Patrimoine



Plage de Grande-Rive à Neuvecelle

Le
conseil municipal
vous présente ses meilleurs
vœux pour l'année 2004
et remercie toutes les sociétés
qui ont contribué
à la réalisation de ce
bulletin.

Mot du Maire



Eté 1910. La chaleur écrase Paris. « La ville entière ressemble à quelqu'un qui fait la sieste sous son drap... Dans les bureaux, les visages congestionnés font contraste avec ceux, livides, des ateliers... Et la ville était aussi décontenancée que si c'eût été la première fois... ». Ces quelques phrases sont de Jules Romain dans *Les hommes de bonne volonté*. L'écrivain semble avoir été tellement marqué par ces événements météorologiques qu'il était convaincu que cela servirait de leçon aux générations futures. Au vu de ce qui s'est passé cet été on peut en douter.

Tempête en 1999, inondations en 2002 ou canicule en 2003... Des phénomènes hors norme, qui semblent liés au réchauffement de la terre mais difficiles à comprendre et par conséquent tout aussi difficiles à prévoir. Il y a bien les dictons de l'almanach du Vieux Savoyard qu'on peut confronter à ceux du *Messenger Boiteux*. Les ordinateurs ne savent pas encore les prendre en compte. Ça ne suffit donc pas à établir les fameux principes de précaution si chers à notre administration ! Nous sommes condamnés à nous laisser surprendre par la chaleur, par le froid, par la peur... Ces phénomènes extrêmes sont pourtant l'occasion de faire sortir quelques réalités du quotidien. La canicule de cet été nous aura rappeler qu'en France il y avait des personnes âgées.

Il aura fallu ce chiffre effrayant, partiellement invérifiable, de 10 000 morts pour interpellier les pouvoirs publics. Et ce codicille terrible : des centaines de morts que personne n'est venu réclamer, pour nous obliger à regarder la vérité en face. L'image de l'aïeul au coin du feu est à classer au rayon des souvenirs d'une autre époque. La relation d'aide réciproque entre les générations doit être repensée dans notre environnement actuel. Les personnes seules et dépendantes augmentent régulièrement en nombre. Malgré la meilleure volonté, les familles ne peuvent pas prendre en charge, seules, cet afflux. Les problèmes sont du même ordre pour elles que pour la société : moins de personnes pouvant aider et plus de personnes à aider, étant donné l'allongement de la durée de vie. C'est un problème démographique qui a un coût. La construction à Evian d'une maison d'accueil de 80 lits pour personnes dépendantes et le projet d'une taille équivalente sur le Plateau de Gavot nous sont indispensables. L'aide des familles ne peut être efficace sans l'accompagnement de la solidarité collective.

La canicule n'aura pourtant pas eu que des inconvénients. On dit que les vendanges n'ont jamais été aussi bonnes. Il n'y aura pas besoin de chercher le meilleur vin pour trinquer avec ses amis. Ils sont tous remarquables. Alors "Santé Bonheur" à tous. Que cette année 2004 soit l'occasion de réaliser vos vœux les plus chers.

Louis Duret

Comptes administratifs

2002

DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Charges à caractère général (énergie, fournitures, entretien)	314 265,98
Charges de personnel et assimilées	429 582,98
Autres charges de gestion courante (contributions aux structures intercommunales et subventions)	382 354,95
Charges financières (intérêts des emprunts)	178 146,31
Dotations aux amortissements (opérations d'ordre)	23 084,90
Total	1 326 435,12

RECETTES

Produits des services (redevances, concessions et prestations)	72 760,04
Impôts et taxes	1 296 544,86
Dotations et participations	595 066,04
Autres produits de gestion courante (locations et participations)	17 273,65
Atténuation de charges (remboursement de salaires)	22 303,80
Produits financiers (participations)	7 134,55
Produits exceptionnels	10 833,70
opérations d'ordre	19 276,66
Resultat reporté	114 211,59
Total	2 155 404,89

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Remboursements d'emprunts (capital)	271 461,42
Immobilisations incorporelles (frais d'études)	14 957,88
Immobilisations corporelles (acquisitions de terrains et de matériel)	776 471,93
Immobilisations en cours (travaux de voirie et de constructions)	690 072,60
Opérations d'ordre	19 276,66
Resultat reporté	332 961,21
Total	2 105 201,70

RECETTES

Dotations, fonds divers, réserves (fonds de compensation de la TVA, excédent antérieur)	839 422,05
Subventions d'investissement	73 138,84
Emprunts et dettes assimilées	788 703,97
Opérations d'ordre	23 609,39
Total	1 724 874,25

Excédent de fonctionnement	528 969,77
Déficit d'investissement	380 327,45
Excédent global de clôture	448 642,32
Restes à réaliser de l'exercice : Dépenses	1 092 850,00
Recettes	726 938,00

DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES

Achats d'eau, d'énergie et de fournitures	43 197,43
Impôts, taxes et versements assimilés	117 175,61
Charges de personnel et assimilées	35 126,37
Autres charges de gestion courante	25 444,62
Charges financières (intérêts des emprunts)	26 409,40
Dotations aux amortissements	73 629,00
Total	320 982,43

RECETTES

Produits de gestion courante (ventes d'eau)	393 533,17
Produits financiers	2 671,38
Produits exceptionnels	23 014,86
Total	418 219,41

SECTIONS D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Subventions d'investissement	22 812,00
Emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital des emprunts)	43 458,14
Immobilisations corporelles	219 587,81
Immobilisation en cours	27 908,29
Total	313 766,24

RECETTES

Excédent antérieur reporté	24 142,97
Apports, dotations et réserves	131 660,49
Subventions d'investissement	51 392,22
Emprunts et dettes assimilées	57 507,92
Immobilisations corporelles	196,22
Amortissement des immobilisations	73 629,00
Total	338 528,82

Excédent d'exploitation	97 236,98
Excédent d'investissement	24 762,58
Excédent global de clôture	121 999,56

Restes à réaliser :	
Dépenses	121 465,00
Recettes	32 525,00

BUDGETS 2003 (PRIMITIFS ET SUPPLÉMENTAIRES) DU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Charges à caractère général (énergie, fournitures, entretien)	364 801,00
Charges de personnel	474 184,00
Autres charges de gestion courante (contributions aux structures intercommunales et subventions)	414 693,00
Charges financières (intérêts des emprunts)	176 804,00
Charges exceptionnelles	706,00
Dotations aux amortissements (opérations d'ordre)	20 508,00
Virement à la section d'investissement	752 629,00
Total	2 204 325,00

RECETTES

Atténuation de charges	17 166,00
Produits des services (redevances, concessions, prestations, remboursements)	72 615,00
Impôts et taxes	1 357 040,00
Dotations et participations	620 737,00
Autres produits de gestion courante (locations et participations)	22 500,00
Produits financiers (participations)	5 361,00
Produits exceptionnels	26 176,00
Excédent de fonctionnement reporté	82 730,00
Total	2 204 325,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Dotations, fonds divers et réserves	52,00
Subventions d'investissement	19 276,00
Remboursements d'emprunts (capital)	279 519,00
Immobilisations incorporelles (frais d'études)	40 520,00
Immobilisations corporelles (acquisitions de terrains et de matériel)	1 011 069,00
Immobilisations en cours (travaux de voirie et de constructions)	1 492 693,00
Déficit d'investissement reporté	380 328,00
Total	3 223 457,00

RECETTES

Dotations, fonds divers, réserves (fonds de compensation de la TVA, excédent antérieur)	832 828,00
Subventions d'investissement	391 341,00
Emprunts et dettes assimilées	1 226 151,00
Amortissements des immobilisations (opérations d'ordre)	20 508,00
Virement de la section de fonctionnement	752 629,00
Total	3 223 457,00

DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

DÉPENSES

Charges de gestion	216 182,00
Charges de personnel	36 700,00
Autres charges de gestion courante	16 969,00
Charges financières (intérêts des emprunts)	23 062,00
Charges exceptionnelles	750,00
Dotations aux amortissements	56 393,00
Virement à la section d'investissement	65 366,00
Total	445 422,00

RECETTES

Produits de gestion courante (ventes d'eau)	397 371,00
Produits financiers	3 000,00
Produits exceptionnels	45 051,00
Total	445 422,00

SECTIONS D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Subventions d'investissement	29 725,00
Emprunts et dettes assimilées (remboursement du capital des emprunts)	46 807,00
Immobilisations corporelles	116 382,00
Immobilisation en cours	372 201,00
Total	565 115,00

RECETTES

Apports, dotations et réserves	109 039,00
Subventions d'investissement	113 187,00
Emprunts et dettes assimilées	166 368,00
Amortissement des immobilisations	86 393,00
Excédent antérieur reporté	24 762,00
Virement de la section de fonctionnement	65 366,00
Total	565 115,00



Concours des

maisons fleuries

Commune de Neuvecelle Haute-Savoie



La visite de la commune par le jury et les membres accompagnateurs a eu lieu le samedi 26 juillet 2003.

Étaient membres du jury :

Madame Yvonne JACQUIER
Monsieur Jean-Pierre AMADIO, gérant de la société AJ Paysage
Madame Valérie BIRRAUD
Madame Irène REMILLIEUX
Monsieur Pascal MARTIGNIERE
Madame Mireille VALAT

Membre accompagnateur :
Monsieur Daniel BLANC, agent technique en chef au sein des services techniques municipaux.

Classement

1^{re} catégorie MAISONS AVEC JARDIN VISIBLE DE LA RUE

- 1^{er} TESSIAU Robert - 35, av. de Champ Bontemps
- 2^e AUGERT Jean-Noël - 340, av. de Valère
- 3^e Ferme JACQUIER - av. de Maxilly
- 4^e LAIDIN Alain - 301, rte de Grande-Rive
- 5^e DUCOMMUN Rolande - 652 B, av. de Valère

- 6^e LEONARDUZZI Richard - 36, ch. des Houches
- MOREL-CHEVILLET Alain - 70, ch. des Houches
- WILMART Paul - av. de Forechex
- 7^e FELICI Yves - 277, ch. des Confertes
- 8^e M. DUBET - Valère
- 9^e BOUTILLIER Dominique - 277, passage de la Creusaz
- 10^e VERGNAUD Henri - 141, av. des Tours
- 11^e CURDY Pierre - 221, av. de Maraïche
- 12^e MONNET Alain - 383, av. de Montigny
- SANSOVINI Jean-Marc - 250 F, imp. des Oiseaux
- 13^e BOCHATON François - 32, av. du Flon
- LUGRIN Martial - 598, imp. du Flon
- 14^e BFAUGHEON Gil - Valère
- 15^e CHAPUIS Maurice - 131, parc des Vèrnes
- BORZACCHIELLO Michel - 20, rue du Prê Serve
- LEVRAY Bernadette - 114, rte de Grande-Rive
- 16^e PERTUISSET Marcel - 68, av. du Flon
- 17^e JACQUIER Pierre - 699, imp. du Grand Champ
- 18^e JACQUIER Marcel - 549, av. de Maxilly
- 19^e FOREL Serge - 893, av. de Maraïche
- 20^e BONDAZ Louise - 229 A, av. du Club Hippique
- MAGNIN Guy - 442, av. Seuvay
- 21^e MIANI René - 277, av. de Milly
- 22^e BUTTAY Paul - 525, av. de Lécherot
- 23^e MEDORI Jean-François - 710, av. de Maxilly
- 24^e DECURNINGE Marcel - 93, ch. des Houches
- 25^e GUDEFIN Dominique - 478, av. du Flon
- 26^e GOY Joseph - Av. d'Évian

- LAZARETH Michel - 282, av. de Lécherot
- MENAND Michel - 160, av. de Champ Bontemps
- M. DECOSTER - Rue du Prê Serve
- 27^e DUMUSC Gilbert - 39, rue du Parc de l'Abbaye
- 28^e BURNET Patrick - 282, rte de Grande-Rive
- 29^e BASIARD Pascal - av. du Léman
- 30^e SACHE Gilbert - 15, rye du Parc d'Ausnières
- BURNAT Gérard - 240 A, ch. des Confertes
- 31^e MORAND Anne-Marie - 95, av. de Verlagny
- 32^e PAPIN Christian - 257, av. du Flon
- 33^e MOHLI Jeanne - 474, av. de Milly
- 34^e JACQUIER Georges - 141 A, imp. du Grand Champ
- 35^e PAGNIER Pierre - 228, rue du Parc de l'Abbaye
- 36^e REBEL Henri - 483, av. Seuvay
- VALETTE Jean - 250 G, imp. des Oiseaux
- MICHEL Gérard - av. de Champ Bontemps
- 37^e TRINCAT François - 245, rue du Prê des Portes
- FAVRE René - 59, av. Seuvay
- 38^e MINAM-BORIER Bernard - 8, rue du Parc d'Ausnières
- DURIT Jean-Pierre - 146 B, ch. des Confertes
- 39^e VERGORI Giovanni - 295, rue du Parc de l'Abbaye
- BOCHATON Carmen - av. de Maraïche
- 40^e POUX René - 196 A, imp. des Fleurs
- 41^e BLANC Gabriel - 229, av. de Milly
- 42^e GOY Christian - 23 C, ch. des Houches
- PERRAULT Patrice - 196, imp. des Fleurs
- CHENIN Claude - 103, imp. du stade
- BONNEVIE Gilbert - 186, rte de Grande-Rive
- CRINQUAND Robert - 240, ch. des Confertes
- ROUSSET Jean-Pierre - 322 F, ch. des Houches

- 43^e PICHOT Jean - 216, av. de Montigny
- 44^e L'EHEC Yannick - 107, av. des Châtaigniers
- BERT Jacques - 853, rte de Grande-Rive
- PERTUISSET Thérèse - 831, av. de Maraïche
- BONNEVIE Michel - 26, rue des Pêcheurs
- 45^e MORAND Gérard - 179, ch. de chez Duret
- 46^e MORAND Alain - 586, av. de Maxilly
- 47^e BEGNI Philippe - 10, rue du Prê Serve
- TOMADON Mario - 38, lotissement la Châtaigneraie
- 48^e DUPRAUX Roger - 607, av. de Maxilly
- BROUSSENG Jeanine - 18, rue du Parc de l'Abbaye
- DEMIAUX Jean-Michel - 536 C, Parc de Maraïche
- GAUTIER/MORAND - Ch. des Chênes
- 49^e BAUD Gabriel - 250 E, imp. des Oiseaux
- 50^e MALLINJOU Pierre - 134, parc des Vèrnes
- MTRMAZ Noël - 15, ch. des Codes
- 51^e DUCRET Louis - 26, rue de la Crémaillère
- 52^e BOUDIN Jean - 580, av. de Milly
- 53^e CHAPUIS Nicole - Parc des Vèrnes
- 54^e SAUSSAI Jean-Claude - 93, imp. des Chênes
- BENAND Thierry - 348 D, av. de Montigny
- ROCH Noël - 668, ch. des Houches
- 55^e RISACHER Jacques - 250 H, imp. des Oiseaux
- 56^e AUZOUX Jacky - 322 D, ch. des Houches
- ESSEVAZ-ROULLET Guy - 801, av. de Milly
- 57^e LACROIX Gilbert - 1503, av. d'Abondance
- 58^e LECŒUVRE Georges - 28, ch. des Coules
- 59^e BONNET Claude - imp. des Fleurs
- FRENOUX Bernard - 1278, av. d'Évian
- PEILLEX Jean-François - 196 B, imp. des Fleurs
- 60^e BOURDIAUX Georges - 598 C, imp. du Flon
- 61^e VIGLIANO Jean-Claude - 132, imp. du Stade
- 62^e CARY Gérard - 296 D, imp. des Abbés
- 63^e HAMANT Pierre - 119, rte du Très Clos
- GRAVILLE Christiane - 81, rte de Grande-Rive
- 64^e QUADRI Gérard - 151, lotissement la Châtaigneraie
- MARTINET Gérard - 78, imp. des Moines
- 65^e MATHONNET Michel - 117, le Prê des Portes
- 66^e LAMY Gérard - 6, imp. des Moines
- 67^e M. CAZAURAN - Petite Rive
- 68^e DUCOMMUN Louis - imp. des Chênes

2^e catégorie MAISONS SANS JARDIN VISIBLE DE LA RUE

- 1^{er} CHESSEL Marcel - 83, ch. de Chez Seuvay



- 2^e MONNIER Gérard - 322 B, ch. des Houches
- 3^e JACQUIER Fernand - 3, av. de Verlagny

3^e catégorie BALCONS OU TERRASSES

- 1^{er} GALLION Jocelyne - Le Clos Chenevière
- TARRANO Marcel - Le Milly
- 2^e LAINE Bernard - 49, av. de Maraïche
- 3^e BOURGEOIS Didier - Le Clos Chenevière
- 4^e VUADENS Luc - Le Clos Chenevière
- 5^e DERIVAZ Luc - Le Clos Chenevière
- 6^e PITTEI Martine - Le Clos Chenevière
- ARMENI-RIPARI Bruce - Le Clos Chenevière
- 7^e SEGURA Michèle - Av. de Montigny
- 8^e BACQUIN - Le Clos Chenevière
- 9^e MAGNIN Philippe - Le Clos Chenevière
- 10^e PICCOT Yves - 174 A, av. de verlagny

4^e catégorie DECOR FLORAL INSTALLE SUR LA VOIE PUBLIQUE ET MURS

- 1^{er} MOROSATO Aurèle - 114, av. de Montigny
- 2^e DEFOLY Claude - 793, rte de Grande-Rive
- 3^e TTNANT Pascal - 514, ch. des Houches

5^e catégorie IMMEUBLES COLLECTIFS

- 1^{er} LE CLOS CHENEVIÈRE
- 2^e LA GRANGE - Ch. de Chez Duret
- 3^e LE MILLY
- 4^e CHENAL-LAURENT - Le Rond-Point
- 5^e L'E. GALLIA - Bâtiment C

6^e catégorie COMMERCES ET RESTAURANTS

- 1^{er} GITE DU BOIS RAME - Av. de Lécherot
- 2^e ADOC & FOESF - Rue du Lac

7^e catégorie HOTELS

- 1^{er} LA VERNIAZ
- 2^e LE PANORAMA
- 3^e HOSTELLERIE DU LAC

Mention spéciale

- Le Royal
 L'Ermitage
 CHAPUIS Etienne
 VATAT Mireille
 SANNICOLA Sabine
 CHAFFANEL Bernard

ONET SERVICES

PROPRETÉ - MULTISERVICES



Partout en France nos spécialistes vous conseillent
ONET SERVICES agence d'Annecy
417, rte Macully - 74330 POISY
04 50 46 37 37

télécopie : 04 50 46 11 68

Antenne d'Annemasse

1, rue des Prairies - 74100 ANNEMASSE

04 50 95 61 02

télécopie : 04 50 95 63 17

www.groupeonet.com

hypersympa



RN 5 - 74500 Amphion-les-Bains
Tél. : 04 50 81 45 00 - Fax : 04 50 70 84 37

agence léger

TRANSACTION
GESTION
LOCATION

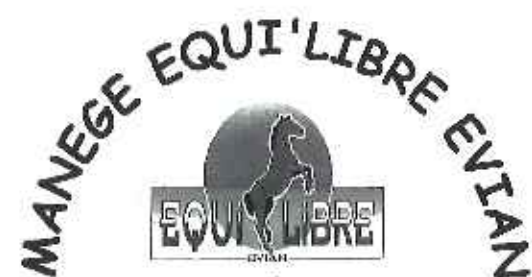
Le Front de Lac - 74502 ÉVIAN
Tél. 04 50 75 05 44 - Fax 04 50 70 70 52
Minitel : 3015 Evian - Internet : <http://www.fnaim.fr>
e-mail : stef.sab@wanadoo.fr



CHARPENTE - COUVERTURE
ISOLATION - RÉNOVATION

Hubert BUISSON

74500 NEUVECELLE
TÉL. 04 50 75 30 10 + 04 50 70 72 50



École d'équitation sur poneys et chevaux
Pension de chevaux

364, le Pré des Portes 74500 Neuvécelle
Tél. 04 50 75 65 66 / Fax. 04 50 70 67 49
E-mail : manuel.eichner@wanadoo.fr

Gedimat

construire rénover aménager

Lombard

EVIAN	EVIAN	THONON
Gare	Pl. d'Allinges	Vongy
04 50 75 02 28	04 50 75 16 26	04 50 71 00 04

Concours départemental des villes et villages fleuris de Haute-Savoie



PALMARES 2003

Catégorie 3 - 2001 à 5000 habitants / Plaine
14 communes participantes

1 ^{er} prix	Douvaine	86,50
2^e prix	Neuvécelle	79,50
3 ^e prix	Bons en chablais	76,75
4 ^e prix	Thorens Glières	75,50
5 ^e prix	Magland	75,00
6 ^e prix	Collonges-sous-Salève	73,75
7 ^e prix	Lugrin	73,50
8 ^e prix	Marnaz	73,25
9 ^e prix	Sciez	73,00
10 ^e prix	Saint-Cergues	72,50
11 ^e prix	Allinges	68,00
12 ^e prix	Villaz	66,25
13 ^e prix	Valleiry	56,00
14 ^e prix	Cranves-Sales	50,50

Le jury départemental a visité notre commune le 5 août 2003 et a apprécié la qualité du fleurissement réalisé. Pour mémoire, la commune de Neuvécelle était classée 10^e en 2002, avec une note de 75,50.

Avis-conseil formulé par le Jury suite à la visite de notre commune cet été :

Le Jury a relevé une meilleure qualité des plantations florales qui sont aujourd'hui bien réparties sur la commune.

Le fleurissement des particuliers complète bien le fleurissement communal. La commune possède au niveau des hôtels, et avec le parc de Neuvécelle, un patrimoine arboré remarquable auquel viennent s'ajouter les nombreux arbres plantés sur les rues ces dernières années.

Le bâti, régulièrement entretenu, est en parfait état ; la commune est propre et les aménagements de voirie soignés.



G. DUBOULOZ

Bricolage
Droguerie - Peinture

Gros, Détail
Toute la déco.

19, avenue Jules Ferry
THONON
Tél. 04 50 71 14 65

Z.A.C. du Larry
MARIN-THONON
Tél. 04 50 71 36 92

IMPRIMERIE PERAY USY NOËL

Conception et réalisation de :

Cartes de visite, commerce, vœux
Enveloppes - Têtes de lettres
Liasse autocopiantes - Carnets
Bons de commande - Numérotation
Affiches - Brochures - Calendriers
Dépliants, plaquettes publicitaires,
etc...

"Les Mouettes" - 74500 LUGRIN
Tél. 04 50 76 06 08 - Fax 04 50 76 12 20

AGENCE LEHMANN IMMOBILIER



VENTES
ACHATS
LOCATIONS

1, place du Port - 74500 ÉVIAN
Tél. 04 50 75 44 77 - Fax 04 50 70 76 59

INDIAN'S PONEY CLUB



Dominique et Pierre MARTINERIE

PONEY - CHEVAUX
LEÇONS - PROMENADES - PENSION

74500 NEUGECELLE (sous l'église)
Tél. 04 50 75 31 42



SCREG SUD-EST

TOUS TRAVAUX PUBLICS - PRIVÉS
VRD - ASSAINISSEMENT

Parking - Cours - Accès divers

Z.I. de Vongy - B.P. 249 - 74206 THONON-LES-BAINS CEDEX
TÉL. : 04 50 71 43 16 - Télécopie : 04 50 26 67 61



Le spécialiste du pneumatique tourisme

- PNEUMATIQUES
- ÉQUILIBRAGE
- GÉOMÉTRIE
- ÉCHAPPEMENT
- AMORTISSEURS
- FREINS
- VIDANGE

QUIBLIER PNEUS

3, avenue de la Dranse - 74200 THONON
Tél. 04 50 71 38 72 - Fax 04 50 71 94 01

Permis de construire

(du 1^{er} novembre 2002 au 31 octobre 2003)

Nom des constructeurs	Genre de construction	Lieu de construction
CHABLAIX Charles	Maison individuelle	Lotissement VESIN Mireille
MASOERO Hervé	Maison individuelle	Chemin de chez Duret
TISSOT Fabien	Extension d'un bâtiment existant	Avenue de Verlagny
CANEL Didier	Maison individuelle	Avenue de Verlagny
DUBORPER Jean-Claude	Terrasse + modification façade	Avenue de Verlagny
BOURDIAUX Jean-Pierre	Garage	Avenue de Champ Bontemps
MILLER Brian	Balcons	Chemin des Confertes
SANCHEZ Eric	Véranda	Avenue de Maxilly
PICHOT Jean	Terrasse couverte	Avenue de Montigny
RIEGER Eric	Maison individuelle	Chez Rebet
BOCHATON Bernard	Maison individuelle	Lotissement VESIN Mireille
BASSANI Eric	Maison individuelle	Chemin de chez Gruz
HUGON Christian	Maison individuelle	Lotissement le Pré des Portes
THEVENOT Jean-Richard	Maison individuelle	Chemin de chez Gruz

Tout pour la future maman
et l'enfant dès la naissance

pimprenelle

magasin conseil



Le Majestic - 1, avenue Joan-Léger
74500 ÉVIAN - Tél. 04 50 75 54 79

Ets FAVRE SARL LACROIX

- PLOMBERIE
- CHAUFFAGE
- SANITAIRE

35, avenue de Grande-Rive
74500 ÉVIAN-LES-BAINS
Tél. 04 50 75 23 97



BÂTIMENT • GÉNIE CIVIL
TRAVAUX PUBLICS

B.P. 619 - AMPHION - 74500 ÉVIAN
Tél. 04 50 70 04 61 - Fax 04 50 70 84 55

SAVOIE TOPO SERVICES

BUREAU D'ETUDES

MM. MALLINJOU ET BOSSUS

- Certificat d'Urbanisme
- Relevés et plans de terrain
- Topographie - Cubatures
- Projets d'aménagements
- Implantation villa, bâtiments, routes
- Repérage de réseaux (eau potable, ...)

Avenue de Maxilly - Parc des Vernes
74500 NEUVECELLE - Tél. 04 50 75 65 36

SAGRADRANSE S.A.



Sables et Graviers
Gravillons et Enrochement
Dragage et Travaux Lacustres

Tél. 04 50 70 00 05 - Fax 04 50 70 85 88
B.P. 604
1040 route de la Dranse - 74500 AMPHION

Griset Matériel GM - BTP

CASE POCLAIN

RÉSEAU 1

Une gamme
complète de matériels

- BÂTIMENT
- TRAVAUX PUBLICS
- INDUSTRIE
- MANUTENTION

Siège social : Z.I. d'Arbin
73800 Montmélan
Tél. 04 79 80 20 24
Fax 04 79 65 26 28

Agence : R.N. 503
Z.A. de Chevilly - 74800 Arenthon
Tél. 04 50 25 56 44
Fax 04 50 25 59 92

Etat civil 1903

Naissances

Le 1^{er} février, Jean, Joseph BLANC, fils de Pierre, Joseph, cultivateur et de Joséphine REBET, ménagère.

Le 22 février, René, Auguste BONNEVIE, fils de François, Marie, pêcheur et de Marie, Prosperine FRECHET, ménagère.

Le 27 février, Joseph, Marie, Louis, DURET, fils de Marie, Louis, cultivateur et de Joséphine, Marie, Judith REVIL, ménagère.

Le 3 avril, Charles, Camille GREPILLAT, fils de François, Marie, Amédée, cultivateur et de Caroline GREPILLAT, ménagère.

Le 20 avril, Marie, Louise LAGARDE, fille de Joseph, Auguste, comptable et de Marie, Marguerite MAGNIN, sans profession.

Le 14 juin, Marie, Joséphine LAURENT, fille de Auguste, cultivateur et de Adèle DUCRET, ménagère.

Le 12 juillet, François, Joseph BAUD, fils de Emile, cultivateur et de Julie, Franceline DUPREAUX, sans profession.

Le 17 août, Léonie, Augustine BONNEVIE, fille de Marie BONNEVIE, sans profession.

Le 29 août, Alphonse VESIN, fils de André, fermier et de Marie BLANC, ménagère.

Le 1^{er} octobre, Jean, Henri LEVRAY, fils de Marie, Auguste, cultivateur et de Henriette VIEILLE, sans profession.

Le 4 octobre, Félix, Antonin DELERFI, fils de Jean, Marie, cultivateur et de Françoise BFAUD, sans profession.

Le 20 décembre, Lazare, Joseph LAZARETH, fils de Marie, Gaspard, menuisier et de Marceline GIRARD, ménagère.

Le 27 décembre, Francis, Gaspard BRUCHON, fils de Joseph, cultivateur et de Joséphine JACQUIER, ménagère.

Le 28 décembre, Irène, Marguerite DEGRANGE, fille de Belony, fermier et de Marie VIOLIAZ, ménagère.

Le 25 novembre, Marie, Joseph REBET, cultivateur et Léontine, Albertine BLANC, couturière.

Le 31 décembre, André REVIL-LARD, gendarme en retraite et Françoise, Elisabeth LAPERROUSAZ, institutrice.

Décès

Le 15 mai, Marie RAYMOND, 79 ans, veuf de Joseph DEGRANGE.

Le 28 mai, Joseph LAURENT, 70 ans, époux de Jeannette POPPON.

Le 25 juin, Marie, Julie DEGRANGE, 54 ans, célibataire.

Le 1^{er} septembre, Léonie, Augustine BONNEVIE, 15 jours.

Le 25 novembre, Jean, Marie GRANJUX, 54 ans, célibataire.

Le 7 décembre, Philomène ROSAY, 60 ans, épouse de Charles ROCH.

Le 12 décembre, Daniel, César PEILLEX, 13 ans.

Le 12 décembre, Jean-Pierre, Toussaint ACIER, 84 ans, veuf de Madeleine PERRIN.

Mariages

Le 19 mars, Pierre, Louis, Charles MUSY, pêcheur et Cécile, Octavie GREPILLAT, sans profession.

Le 9 mai, Jules, François BAUD, employé de commerce et Joséphine DEGRANGE, couturière.

Le 16 septembre, Alphonse LAZARETH, cultivateur et Thérèse, Joséphine BONNEVIE, sans profession.

Etat civil 2003

du 1^{er} novembre 2002 au 31 octobre 2003

Naissances

Le 14 novembre, à Evian-les-Bains, Loïs et Hugo TRFYRSMUTH, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 72, chemin du Châtelard.

Le 9 décembre, à Evian-les-Bains, Ninon BECAVIN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 859, avenue de Marniche.

Le 21 décembre, à Evian-les-Bains, Ian, Jacques BEICKERI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 81, route de Grande-Rive.

Le 29 décembre, à Evian-les-Bains, Paulin BUTTAY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Le Clos Chenevière - 5, rue de l'Opac.

Le 5 février, à Evian-les-Bains, Clara, Michelle FEARI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Le Gallia - Le Rond-Point.

Le 16 février, à Evian-les-Bains, Zoé, Lucie MAGNIN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Le Clos Chenevière - 7, rue de l'Opac.

Le 20 février, à Evian-les-Bains, Dylan CELIKER, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 72, chemin du Châtelard.

Le 25 février, à Evian-les-Bains, Anthony, André CHARLES, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 133, avenue de Montigny.

Le 17 mars, à Evian-les-Bains, Louis, Marc, Michel GUIRAUD, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 100, avenue de Forchex.

Le 27 mars, à Evian-les-Bains, Warren HOT, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1360, avenue de Milly.

Le 2 avril, à Evian-les-Bains, Luna-Lou BERAUD, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 6, chalet du Gavot.

Le 5 avril, à Evian-les-Bains, Eléna, Joy, Audrey MERCIER, dont la maman est domiciliée à Neuvecelle, 264, route de Grande-Rive.

Le 5 avril, à Thonon-les-Bains, Victoria, Alice, Anna SIOLL, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 348 B, avenue de Montigny.

Le 12 avril, à Evian-les-Bains, Emeline, Lucie JANY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 113, avenue de Maxilly.

Le 7 mai, à Evian-les-Bains, Andréa, Michèle, Annie GIRARD-BERTHET, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Le Chablaisien - Chemin du Curé.

Le 7 juin, à Evian-les-Bains, Jamis, Michel, Jean-Jacques SENECHAL, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Avenue Seuvay.

Le 7 juillet, à Thonon-les-Bains, Yaelle, Marie, Karima JELASSI, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 803, avenue du Léman.

Le 22 juillet, à Evian-les-Bains, Laurine, Jacqueline, Christiane GAUTHIER, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 241, route de Grande-Rive.

Le 24 juillet, à Evian-les-Bains, Lenny LANFREY, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Le Milly - Avenue de Forchex.

Le 6 août, à Thonon-les-Bains, Lou, Emma, Jeanne ENCRENAZ, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 125, avenue de la Creusaz.

Le 7 août, à Evian-les-Bains, Carla, Angèle, Marie GONON, dont les parents sont

domiciliés à Neuvecelle, 1832, avenue d'Abondance.

Le 29 septembre, à Evian-les-Bains, Dora, Louise STRUIVING, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 274 B, chemin des Confertes.

Le 7 octobre, à Thonon-les-Bains, Romain, Eric, Jean CHARRIN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 75, impasse des Moines.

Le 19 octobre, à Evian-les-Bains, Sarah, Bienvenue, Karine DARROMAN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, 1214, avenue d'Evian.

Le 22 octobre, à Evian-les-Bains, Charène, Pauline FERRIN, dont les parents sont domiciliés à Neuvecelle, Les Eclureils - Avenue des Maitrons.

Mariages

Le 1^{er} février, Jean-Michel, Léon, Alfred MAILLAUT, coiffeur et Patricia, Carmen, Céline CAFFIN, hôtesse, domiciliés à Neuvecelle, Le Chablaisien - Chemin du Curé.

Le 22 mars, Michel, Henri PERTUISEI, employé des Eaux d'Evian et Mireille, Chantal MONTMASSON, préparatrice en pharmacie, domiciliés à Neuvecelle, 31, avenue Seuvay.

Le 19 avril, Olivier, Gérard, Jean BORDES, comptable et Marie-Pierre, Geneviève, Alain POTAU, assistante maternelle indépendante, domiciliés à Neuvecelle, 973, avenue d'Evian.

Le 10 mai, Alexandre DARROMAN, ouvrier et Caroline, Lisa ZARA, secrétaire, domiciliés à Neuvecelle, 1214, avenue d'Evian.

Le 7 juin, Daniel, Henri CHESSEL, boucher et Annie, Raymonde LABBE, secrétaire, domiciliés à Neuvecelle, 166, avenue Seuvay.

Le 14 juin, Giovanni DI PASQUALE, peintre et Jacqueline, Marie-France CHEVALJAY, vendeuse, domiciliés à Neuvecelle, Le Gallia - Le Rond-Point.

Le 23 août, Alain, Jean-Louis CATTANEO, agent EDF, domicilié à Fèlermes, Cité EDF de Bioge et Annick, Noëlle FROSSARD, coiffeuse, domiciliée à Neuvecelle, 5, rue de Marniche.

Le 30 août, Cédric, Fernand, Joseph GILLAND, chaudronnier et Emmanuelle, Martine, Léa CROSET, chargée d'information, domiciliés à Neuvecelle, Le Gallia - Le Rond-Point.

Le 6 septembre, Grégory, Yvan, Pierre CHOICAN, consultant et Stéphanie, Martine, Fabienne FABRE, technicienne audiovisuelle, domiciliés à Neuvecelle, 803, avenue du Léman.

Le 6 septembre, Laurent, Jean, François MARTIN, opticien et Gaëlle, Jacqueline, Odette THIEZE, opticienne, domiciliés à Sezz (Savoie), Le Val Joli - Le Villard dessus.

Le 13 septembre, David, Vincent DEVIGNY, metteur au point et Camille PISCINA, vendeuse, domiciliés à Neuvecelle, 24, rue des Pêcheurs.

Le 10 octobre, Alexandre, Louis-Marie MICHOU, gestionnaire de production et Laetitia, Maria CARREIRA XAVIER, comptable, domiciliés à Habère-Poche, Les Airelles - Apt 97.

Le 25 octobre, Didier, Patrice BORNE, ingénieur de projet, domicilié à Goumoens-le-Ville (Suisse) et Chantal, Pierrette, Fernand MARIEN, conseiller formation, domiciliée à Neuvecelle, 212, avenue du Flon.

Décès

Le 15 novembre, Appoline, Bénédicte CHANAL, veuve de Auguste, Joseph TAURNT, 91 ans, domiciliée à Neuvecelle, 74, avenue de Verlagny.

Le 15 décembre, Eugène, Henri BILFRY, époux de Victoria STURM, 83 ans, domicilié à Neuvecelle, 125, avenue de la Creusaz.

Le 19 décembre, Paul MARMORAI, époux de Josette OLIVIER, 70 ans, domicilié à Neuvecelle, 519, avenue du Bois du Feu.

Le 23 décembre, Jeanne, Augustine ALPHONSE, veuve de Ernest, Jean JACQUET, 90 ans, domiciliée à Neuvecelle, 35, avenue du Flon.

Le 8 janvier, Maurice, Marcel JACQUIER, veuf de Andrée, Françoise, Raymonde VESIN, 73 ans, domicilié à Neuvecelle, 615, avenue de Maxilly.

Le 19 janvier, Jean-François, Marcel RENAUD, époux de Marthe, Jeanne, Joséphine REGIS, 58 ans, domicilié à Neuvecelle, 311, chemin des Confertes.

Le 4 février, André, Louis, Marie GRANJUX, 77 ans, domicilié à Neuvecelle, 702, avenue du Léman.

Le 12 février, Ivo, Toky FARFS, 3 ans, domicilié à Neuvecelle, 255 B, chemin d'Ausnières.

Le 14 février, Michel, François, André DUCRET, divorcé de Lucienne, Victoire LAIDIN, 65 ans, domicilié à Neuvecelle, 101, route de Grande-Rive.

Le 6 mars, Gérard, Pierre, Alain DING, époux de Catherine FABREGAT, 52 ans, domicilié à Neuvecelle, 1828, avenue de Milly.

Le 28 mars, Alida DIAMANTI, épouse de Antiooco PIREDDA, 52 ans, domiciliée à Neuvecelle, Les Chalots du Gavot - Avenue de Maxilly.

Le 18 avril, Marcelle, Henriette IREFAULI, veuve de Robert, Gabriel PARET, 85 ans, domiciliée à Neuvecelle, 591, avenue de Milly.

Le 2 juin, Xavier, Antoine ANDRES, 93 ans, domicilié à Neuvecelle, 1179, avenue d'Abondance.

Le 22 juin, Claude, Marie, Maurice DUCRET, 40 ans, domicilié à Neuvecelle, 196 D, Parc de l'Abbaye.

Le 19 juillet, Alice, Fernande, Henriette PECCOUD, veuve de Marcel, Jules RUFFET, 87 ans, domiciliée à Neuvecelle, 4, avenue des Châtaigniers.

Le 5 août, André, Marcel LEVRAY, époux de Anne-Marie, Catherine ROUSIER, 75 ans, domicilié à Neuvecelle, 57, chemin des Houches.

Le 8 septembre, Jacques GROSJAT, époux de Claudie, Odette, Emilie BOUDIN, 85 ans, domicilié à Neuvecelle, 322, rue du Lac.

Le 22 septembre, Lucie MISTLER, veuve de Maurice, Hubert SIMON, 93 ans, domiciliée à Neuvecelle, 163, avenue de Verlagny.

Le 25 septembre, Joseph, Marie REBET, veuf de Renée, Marguerite JACQUIER, 94 ans, domicilié à Neuvecelle, 297, chemin de Gravanne.

Comptes rendus sommaires

• A attribué aux associations les subventions suivantes :

Associations	Subventions 2003
Lou Novc Chatni	3 100,00
Hand Ball de Neuvecelle	3 750,00
Bibliothèque de Neuvecelle	3 650,00
Club de l'Amitié	915,00
Gym Nouvelle Forme	600,00
Donneurs de Sang de Neuvecelle	650,00
La Neuvecelloise	600,00
Restaurant scolaire	1 534,00
Espace danse	450,00
École du Chat	160,00
Jardin des sons	2 000,00
Neuvecelle Loisirs Culture	3 000,00
Tennis Club d'Evian	2 250,00
Association des parents "Les Cygnes"	80,00
MUTAMA Savoie Mont-Blanc	199,50
Association Savoie-Argentine	80,00
Prévention routière	80,00
Arc-en-ciel (hôpitaux du Léman)	50,00
Présence Chablais Jalmalv	50,00
Association Protection Civile du Chablais	80,00
MJC d'Evian-les-Bains	500,00
TOTAL	23 778,50

Réunion du 27 mars

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

• A approuvé le budget primitif M 14 de 2003 qui s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : recettes et dépenses : 2 100 879 euros
- Section d'investissement : recettes et dépenses : 1 656 730 euros

et a précisé que ce budget d'un montant total de 3 757 609 euros limite les dépenses de fonctionnement, comptabilise une relative augmentation des recettes de fonctionnement et enregistre un programme d'investissement soutenu.

• A approuvé le budget primitif annexe de l'eau et de l'assainissement de 2003 qui s'établit comme suit :

- Section d'exploitation : recettes et dépenses : 434 499 euros
- Section d'investissement : recettes et dépenses : 391 732 euros.

• A décidé d'augmenter de 2 % les taux d'imposition des taxes directes locales. Les taux appliqués en 2003, sont donc les suivants :

- Taxe d'habitation : 10,71 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,71 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,20 %
- Taxe professionnelle : 17,38 %

• A accordé une subvention de 10 000 euros au C.C.A.S. de Neuvecelle.

• A accordé une subvention de 19 798 euros à l'école Saint-Bruno pour les 44 élèves de Neuvecelle scolarisés dans cet établissement.

• A demandé que l'acquisition de mobilier et d'équipements divers soit imputable à la section d'investissement compte tenu du caractère de durabilité de ces dépenses.

• A admis en non valeur un produit devenu irrécouvrable.

• A prescrit la révision-élaboration n°3 du Plan Local d'Urbanisme.

• A approuvé le périmètre de la communauté de communes du pays d'Evian.

• A approuvé une convention à intervenir fixant les conditions d'implantation d'un système de transmission radio au bois de Forchex.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal :

• A pris connaissance du projet d'aménagement de l'avenue de Maxilly.

• A été informé des modalités d'organisation du sommet du G8 communiquées par les services préfectoraux.

Réunion du 12 juin

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal :

• A approuvé le compte administratif et le compte de gestion de 2002 du budget principal qui fait ressortir un excédent global de clôture de 448 642 euros 32 et de 82 730 euros 32 en tenant compte des restes à réaliser.

• A approuvé le compte administratif et le compte de gestion de 2002 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement qui fait ressortir un excédent de 121 999

des réunions 2003 du conseil municipal

euros 56 et de 33 059 euros 56 en tenant compte des restes à réaliser.

• A affecté le résultat de fonctionnement du budget principal et du budget annexe de l'eau et de l'assainissement.

• A décidé d'appliquer une augmentation de l'ordre de 3 % à la redevance commune du prix de l'eau qui est ainsi portée à 0,77 euro le m³ et à la redevance assainissement qui est ainsi portée à 0,71 euro le m³ pour les consommations enregistrées du 01.08.2003 au 31.07.2004. Cette augmentation est indispensable compte tenu des importants travaux réalisés pour le renforcement du réseau d'eau communal.

• A reconduit, pour l'année 2003/2004, les tarifs du transport scolaire applicables en 2002/2003 ainsi que le dégrèvement d'1/2 accordé aux familles à faibles revenus.

• A attribué une subvention de 450 euros à l'association l'Atelier du Clos Caehat et de 600 euros aux Trompes de Chasse de Neuvecelle.

• A adhéré à un groupement de commande publique pour la construction de réseaux secondaires d'assainissement (programme 2002 - revu en 2003) et a approuvé la convention de mandat avec le Syndicat Intercommunal des Communes Environnantes.

• A adhéré au Syndicat d'Électricité et d'Équipement de la Haute-Savoie dans le cadre de ses statuts révisés.

• A approuvé différentes acquisitions de terrains de voirie.

En fin de séance, le Conseil Municipal :

• A été informé de la réalisation d'un emprunt de 600 000 euros pour financer l'acquisition d'un terrain bâti, conformément à la délégation donnée au Maire,

• A chargé la commission des finances d'étudier la mise en place du régime

indemnitaire en faveur du personnel communal, dans le cadre du budget supplémentaire de 2003.

• A été informé des démarches en cours pour l'acquisition des ateliers Marcuzzi,

• A effectué un bilan positif quant à l'organisation et au déroulement du sommet du G8 et a été informé des travaux de sécurisation du réseau d'eau potable,

• A pris note d'une demande de collecte des déchets verts,

• A évoqué l'entretien des sentiers de randonnées,

• A remercié pour son travail accompli, Monsieur Cyril Dufresne, secrétaire de Mairie, qui nous quittera tout prochainement pour la communauté de Communes du Sud Grenoblois.

Réunion du 10 octobre

Au cours de cette séance, le conseil municipal :

• A approuvé le budget supplémentaire de 2003 du budget principal qui s'établit comme suit :

Les sections s'établissent comme suit :

- Section de fonctionnement : recettes et dépenses : 103 446 euros.
- Section d'investissement : recettes et dépenses : 1 566 727 euros.

• A approuvé le budget supplémentaire de 2003 du budget annexe de l'eau et de l'assainissement qui s'établit comme suit :

- Section d'exploitation : recettes et dépenses : 10 923 euros.
- Section d'investissement : recettes et dépenses : 173 383 euros.

Ces budgets enregistrent principalement des écritures de régularisation, des opérations d'ordre budgétaires et des reprises de résultats antérieurs.

• A approuvé le régime indemnitaire applicable au personnel communal à compter du 1er novembre 2003.

• A approuvé le projet de renforcement de distribution d'eau potable entre la station de pompage de Chez Rebet et le réservoir du Pelloux.

• A approuvé le programme des travaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunication à réaliser rue des Pêcheurs.

• A instauré un principe de participation pour le financement des voiries et des réseaux sur le territoire communal.

• A approuvé des conventions à passer avec SFR pour l'extension du site de radiotéléphonie mobile localisé au Bois de Forchex et pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie dans le clocher de l'Église.

• A approuvé la constitution du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance du bassin de Thonon-les-Bains.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal :

• A souhaité la bienvenue à Monsieur Bruno Barlet, nouvellement nommé au poste de Secrétaire de Mairie.

• A refusé la proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée en section AC sous le numéro 219 sise au lieu-dit "Chez Scuvay".

• A été informé des démarches en cours pour l'acquisition des ateliers Marcuzzi.

• A été informé de l'état d'avancement de l'étude relative à l'aménagement du secteur de Milly.

• A confirmé sa participation au Téléthon Léman Dent d'Oche du 6 décembre prochain.

La vie scolaire

Neuvecelloise



Rencontre entre les CP de Neuvecelle et leurs correspondants d'Argonay.

Ecole Maternelle

Depuis le premier octobre les enfants apprécient beaucoup leur nouvelle cabane de rangement.

Notre cour dispose maintenant d'une petite maison de bois qui abrite les vélos, les jeux d'extérieur, et le matériel de jardinage.

Grâce à elle notre cour est bien rangée et notre jardin s'est embelli.

Voici quelques commentaires des enfants :

De la classe de Nathalie (ms/gs):

- C'est un chalet car on habite à la montagne.
- Elle est en bois.
- Elle est très jolie !
- C'est bien car avant on devait ranger les vélos sous le toit, ils sont mieux rangés maintenant.
- On a enlevé les coffres en bois car ils étaient abîmés et on risquait d'attraper des échardes !

De la classe de Dominique (gs):

- Moi je la trouve belle !
- Moi je trouve qu'on l'a bien fabriquée.
- Moi je trouve que les tuiles elles sont adorables !



- Je trouve que les planches, elles sont bien peintes et bien clouées.
- C'est trop bien parce que les vélos sont à l'abri !
- J'aime bien les étagères, il y a plein de jouets.
- C'est super parce qu'il y a plein de jeux !
- Ca sent très bon le bois, hummm !
- Moi je pense qu'elle est MAGNIFIQUE !

De la classe de Soazig (ps):

- C'est quoi maîtresse,

- C'est un chalet ;
- Pourquoi il est là ?
- Pour qu'on puisse ranger les vélos le soir.
- Pourquoi ?
- Parce que comme ça, ils ne seront pas mouillés par la pluie, et ils seront protégés des voleurs.
- Et on va ranger les vélos dans la salle de sieste ?
- Et bien non !
- Pourquoi ?
- Parce qu'on a un chalet maintenant pour les ranger.
- Ah bon !



Visites d'expositions : les CP reproduisent les œuvres qu'ils préfèrent



"La fourmi" œuvre collective des GS - CP - CE1 ; d'après le poème de Robert Desnos



Visite d'exposition à la Galerie 29 avec Léna Schlegel Viollat



Départ pour la mer de glace



Activités et sorties année 2002/2003

En cette année scolaire 2002/2003, les classes de Neufcelle ont été guidées par différents projets enrichis au fil des jours par diverses activités. Celles-ci ont pu être offertes aux enfants grâce à l'aide de la mairie de notre commune et à l'efficace participation de l'association des parents d'élèves Lou Nov'Chatni. Nous les en remercions et également vous tous qui avez répondu présents aux manifestations qui vous ont été proposées pour récolter des fonds.

Activités communes à toute l'école

Septembre : journées du patrimoine : « le train et la ligne du Tonkin »

Les personnes qui ont organisé l'exposition sur les trains ont invité les enfants de l'école à venir les découvrir. Les élèves ont été enchantés et émerveillés à la vue de ces nombreuses maquettes. Ils ont pu se rendre compte de la complexité, de la patience demandée, de la minutie pour l'élaboration de ces trains miniatures. Certains ont réalisé qu'une passion pouvait les faire rêver. D'autres sont repartis avec l'envie de réaliser des montages plus modestes certes ! Nous remercions la mairie qui a offert, pour clore cette exposition, un goûter aux enfants.

D'octobre à avril : projet théâtre

Tous les élèves de l'école ont bénéficié de dix séances d'expression théâtrale coordonnées par le comédien Thierry Mousseau. Par le biais d'exercices ludiques, les enfants ont pu étudier la concentration, l'espace scénique, le travail de la voix, l'expression corporelle, le mime, le travail de la mémoire, l'improvisation. Pour mieux illustrer ces cours et préparer

leur entrée en scène du 15 avril 2003 (petite représentation offerte aux parents) ils ont assisté à deux spectacles vivants : «Carmen, de quoi elle semelle ?» et pour le cycle 2 : «A pas de lune» théâtre musical au palais des Congrès, pour le cycle 3 : «Au coin de la rue» également au palais des Congrès.

Avril : spectacle «Elle semelle de quoi Carmen ?» Au relais culturel du Château Rouge à Annemasse

Spectacle de danses hip hop sur des airs de Carmen, opéra de Bizet qui a surpris les enfants. Pourquoi ? Choc entre l'opéra de Bizet et la gestuelle hip hop. Un alignement de chaussures. Une Carmen flottant au-dessus des hommes. Des soldats dont on ne voit que les baskets blanches. Des danseurs, un petit rap, des petites bougies, l'obscurité, un toréador... Et pourtant ! Bizet et hip hop : l'un et l'autre se superposent et jouent ensemble !

Cycle 2

Décembre :

- visite des locaux de la poste d'Evian, avec envoi d'un courrier aux correspondants des CP et envoi de lettres au Père Noël CP/CE1
- Visite de l'exposition des œuvres de Pano Parini à la Galerie 29

Février :

- Visite de l'exposition «Carmen Arvizu» à la Galerie 29
- Visite de l'exposition «Ricardo del Rio» au FJT

Mai : visite de l'exposition des œuvres des enfants (manifestation art contemporain Préface) sur les différents sites, pique-nique au parc Dolphus et retour en funiculaire

CP

Mars :

- Rencontre avec l'artiste peintre Pano Parini, avec ateliers de création
- Rencontre avec les correspondants d'Argonay : visite des différents sites de l'exposition Préface : de «Page en Page» à Evian
- Puis activités d'exploitation créative dans le pré de Milly



Créations avec le peintre Pano Parini

Avril : visite de l'exposition Robert Desnos, illustré par Emilie Van Volsem à la médiathèque d'Evian

Juin : sortie à Argonay : visite du Château de Menton, pique-nique et activités à l'école d'Argonay (correspondance scolaire)

de l'école élémentaire

CP/CE1

Mars : visite des différents sites de l'exposition Préface de «Page en Page» à Evian

Juin : sortie aux Brasses avec les interventions des animateurs du musée paysan de Viuz-en-Sallaz pour les activités «Secrets d'alpages» et «Dis-moi la forêt»

Cycle 3

Avril : Spectacle «Au coin de la rue»

Le trio de comédiens a choisi la chanson pour s'exprimer et faire entendre des textes poétiques réputés délicats ou difficiles d'accès. Ces poèmes mis en musique ou en chanson, font découvrir aux enfants des auteurs, poètes et écrivains. Ainsi, les mots leur parlent toujours autant aujourd'hui qu'hier. Les musiciens se sont servis de leur voix, leur musique, leur corps, leur énergie pour contribuer à transmettre les textes et les chansons. Les enfants ont été touchés, émus, ont ri de ce qu'ils ont entendu ou de ce qu'ils ont vu.

Mai : journée prévention routière pour les élèves de CE2/CM1/CM2 animée par deux gendarmes.

Les enfants ont eu un cours sur les règles du code de la route, puis ont visionné des diapositives. Ensuite, leurs connaissances ont été évaluées par un questionnaire. Ils ont achevé leur formation en effectuant un parcours avec signalisation routière à respecter, tout cela à bicyclette.

Juin : Georges Dandin de Molière

Les enfants ont assisté à une représentation de cette pièce au théâtre Riboud à Evian.



CE1/CE2 et CE2/CM1

Parc Merlet et Mer de glace Chamonix

Les enfants sont allés à Chamonix le matin. Ils ont pris le petit train pour aller voir la Mer de glace. Ils ont exploré la grotte avec ses sculptures de glace. Ils ont visité le musée des minéraux et le musée de la faune de montagne. L'après-midi, suite à une animation par un guide, ils ont arpenté le parc Merlet pour découvrir des chamois, des biches, des cerfs et marmottes.

CM1/CM2

Sortie à Villard-les-Dombes

Les enfants ont exploré le parc des oiseaux. Ils ont pu bénéficier d'une animation pédagogique. Pique-nique dans le parc.

Fête scolaire

Pour terminer cette année scolaire, les enfants ont présenté un spectacle de danses et de chants. De nombreux spectateurs sont venus les applaudir.

Les enfants et enseignants remercient toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration et à l'encadrement de toutes ces activités.



Club de l'Amitié

La vente du Clos Cachat nous a perturbés et nous avons été obligés de squatter le Marquage Page et l'ancienne cure en attendant de nous installer à la Maison d'Animation où nous espérons retrouver celles et ceux qui voudront passer, chaque jeudi, un bon après-midi.

Calendrier jusqu'au mois de juin

8 janvier : couronné des Rois,
15 janvier : Assemblée Générale,
29 janvier : repas Margenceel,
12 février : crêpes,
11 mars : repas du gîte,
1^{er} avril : loto de Pâques,
15 avril : repas à Châtel,
27 mai : pique-nique,
17 juin : sortie annuelle,
1^{er} juillet : repas de clôture.

Encore une année qui passe ! Elles vont vite ces années pour nous les anciens. C'est pourquoi nous essayons d'en profiter le plus possible !

Outre une sortie "restaurant" et le pique-nique traditionnel du mois de mai au parc de la châtaigneraie, le bureau avait décidé, cette année, une sortie au "Petit Dru" à Morzine. Accueil chaleureux, petit déjeuner, puis promenade : lac de Montriond, les Lindarets, Avoriaz. Le tout avec les commentaires appropriés de Monsieur Baud père. Après un excellent repas, un petit tour au Lac Noir, au milieu d'un magnifique paysage, retour vers Neuvécelle car beaucoup de seniors étaient fatigués par la chaleur.



A.C.A.R.D.I.P.

Pour la défense des Droits des Intérêts des Personnes
(Association : loi du 1^{er} juillet 1901 et du Décret du 16 août 1901)
Déclaré au Journal Officiel le 18 juin 2002

Par le biais de notre association, nous assumons le rôle de médiateur, nous donnons des conseils s'il y a lieu, et faisons toutes rédactions de courriers (déclarations d'impôts, dossiers retraites, courriers administratifs, démarches à formuler suite à un décès etc.).

Bilan de juin à décembre 2002 :
5 affaires traitées et qui ont abouti.

A ce jour, pour l'exercice 2003 :
nous avons 11 dossiers en cours, 8 terminés,
1 non traité.

Pour tous renseignements, joindre :

- Monsieur le Président, Denis CROSET
12, chemin du Châtelard
74500 Neuvécelle
(téléphone : 04 50 75 07 03)
- Madame Chantal VESIN, Secrétaire
7, avenue du Stade - 74500 Lugrin
(téléphone : 04 50 76 08 87).

Espace danse

Toujours beaucoup d'adhérents, et une assiduité en ce qui concerne les jeunes beaucoup plus importante d'année en année.

En février, une vingtaine de ces danseurs ont souhaité participer au Carnaval d'Evian. La déco était un peu sommaire (décision trop tardive), mais leur principal objectif était de s'amuser... De plus, cette année, quelques jeunes ont tenu à représenter l'Association, une première fois, à une course de sauvetage à la Beunaz, puis, plus régulièrement, aux courses inter-sociétés organisées par les sections de sauvetage du lac (Meillerie, Amphion, Evian).

Ce sont les rendez-vous hebdomadaires du mercredi soir qui sont à l'origine de ces nouvelles amitiés, et activités extra-danse.

En cette fin d'année 2003, le Comité d'Espace Danse remercie tous ceux et celles qui ont, pendant 10 ans, avec leur bonne humeur et leur enthousiasme, animé les séances de ces mercredis soirs.

A présent, nous laissons le Comité de la nouvelle Association «LATINO ROCK», à qui nous avons passé le flambeau le 1^{er} octobre 2003, poursuivre cet article.



Fête du Sauvetage à Amphion (été 2003)

Latino rock

Au programme : du rock et d'autres danses telle que valse, cha-cha, madison, tango et bien d'autres encore...

Nous conservons la même devise : «danse, détente et bonne humeur». Toutes les personnes intéressées par cette activité, dont la cotisation reste trimestrielle, peuvent venir nous rejoindre tous les mercredis soirs à la maison d'animation, dès 19h30. Nous serons là pour les accueillir en compagnie de nos animateurs Robert et son épouse Monique.

Toute l'équipe vous donne rendez-vous début mars pour une soirée dansante; vous pourrez ainsi découvrir le travail effectué par chacun durant l'hiver.

Nous espérons participer à nouveau au carnaval d'Evian et aux différentes fêtes du sauvetage, ce qui fut pour tous d'agréables moments et l'occasion de se retrouver dans la joie et la fête. Nous vous informons que nous sommes ouverts à toute proposition autre que la danse.

Nous tenons à remercier la municipalité pour toute l'aide qu'elle nous apporte, et sans qui rien ne serait possible.

Inscriptions et renseignements sur place en début de trimestre.

Horaires des cours :
19h30 - 21h Rock et toutes danses débutants
21h - 22h30 Rock et toutes danses confirmés

Neuv'Gym

Nouvelle saison, nouveau nom et toujours la même équipe. Une saison écourtée victime du G8, mais bien remplie Gym ou Step ? Yvette ou Dominique ? rendez-vous maison d'animation tous les mardis et jeudis.

Inscriptions toujours possibles - il y a encore de la place au step - et nous comptons sur vous pour le Téléthon où une démonstration sera faite.





Association Ecole du chat libre

Nous rappelons le but principal de notre association qui est la stérilisation des chats et chattes n'ayant pas de maître.

La meilleure solution pour tous est de remettre ces animaux, après castration, sur leur territoire d'origine où des parents nourriciers continuent de les nourrir.

Les demandes d'intervention nous parviennent de tout le Chablais et nous faisons de notre mieux pour répondre à tous les appels dans un minimum de temps.

En mars de cette année, trois chats ont été empoisonnés au Parc de l'Abbaye : deux ont pu être sauvés, mais le troisième est décédé.

Nous en profitons pour attirer l'attention des maîtres de chats sur les accidents graves pouvant être provoqués



par les colliers quels qu'ils soient, à clochette ou antipuces (le spray ou les pipettes vendus chez le vétérinaire étant beaucoup plus efficaces) :

- chat coincé sous un grillage, qui a pu être sauvé parce que découvert à temps.
- chat dont la patte était coincée dans le collier et devenu agressif, ne se laissant pas attraper et ne voulant pas rentrer dans un piège.

• chat récupéré par nous, le cou entamé par un collier trop serré.

La nourriture (pâtée ou croquettes), les couvertures, les coussins etc... sont toujours les bienvenus.

Le comité.

Tél : 04 50 75 01 81
04 50 75 02 58

Atelier du Clos Cachat

La nouvelle année est bien engagée. Le changement de local n'a pas posé de problème majeur.

Chaque vendredi après-midi, nous pratiquons toujours plusieurs techniques : peinture, dessin, aquarelle, modelage et

sculpture, avec comme objectif cette année, une petite exposition à thème, courant mai ou juin 2004.

A droite une sociétaire assidue est aux prises avec la pierre dans une opération de polissage.



Le jardin des sons

L'année 2003 fut pour le jardin des sons une année de découvertes musicales remplie de joie et de bonheur.

Tout commença par un concert en l'église d'Evian le 1^{er} Décembre 2002 en collaboration avec la chorale les Nymphéas, où près de 700 spectateurs prirent place. Pour le groupe vocal, ce fut une première avec ses 70 choristes et ses 5 musiciens. Au bout de 2 heures de concert, tout se termina en symbiose avec le public, celui-ci se trouvant debout à se balancer de gauche à droite sur une chanson de Charles Aznavour : « Emmenez-moi ».

Suite à ce concert, sur la demande de la musique municipale de Lugrin et dans le but de donner deux représentations, le jardin des sons changea de style nous nous sommes mis à l'apprentissage de trois morceaux arrangés pour orchestre d'harmonie avec chœur avec « Don't cry for me argentina » « 1492 Christophe Colomb » et « music ».

La première représentation fut donnée au mois de mai à Lugrin, dans une salle comble et sous le signe de la joie et de la fête. La seconde a été donnée à Maxilly à l'occasion de la fête de la musique.

Au nom du jardin des sons je tiens à remercier à nouveau l'harmonie Municipale de Lugrin pour toute sa gentillesse et sa dévotion.

Étant donné que nous avons à notre actif ces trois chants, et pour pousser le bouchon un peu plus loin, nous avons donné le 17 juillet 2003 au Palais des congrès d'Evian (dans le cadre de la commémoration de l'atterrissage d'urgence du B17 à Fêternes), un concert avec la Musique Militaire de la Région Aérienne



Nord venant de Dijon, grâce au soutien du Major Robert Crinquand.

Cette soirée fut pour nous un moment inoubliable et rempli de souvenirs qui resteront à jamais gravés. Aujourd'hui le jardin des sons compte dix nouvelles recrues, portant le nombre à 83 chanteurs.

Je tiens à remercier toutes ces personnes pour leur assiduité et leur motivation à faire de ce groupe vocal un jardin « extraordinaire » rempli de superbes fleurs, créant ainsi un magnifique bouquet aux couleurs de l'amitié, au parfum de joie, de bonheur, le tout dans un vase d'humilité.

**Du fond de mon cœur
Pour ce joli chœur
Je vous dis Merci
Et quel bonheur
D'être avec vous
Mes Ami(e)s...**

Le jardin des sons tient à remercier la municipalité pour toute l'aide qu'elle lui apporte sur le plan financier et matériel.

Guy Jacquier



LOU NOVE CHATNI (parents d'élèves de Neuvecelle)

La composition du bureau a évolué depuis la dernière assemblée générale, suite au départ de Frédéric HARDUIN qui n'a plus d'enfant scolarisé à Neuvecelle.

Voici donc le nouveau bureau :

Président : Joël SICAUD
Vice-Président : Roland ALBORINI
Secrétaire : Claire BORG
Vice Secrétaire : Karine PAUPE
Trésorière : Anne-Marie MANON
Vice Trésorière : Jonna WTHDF

Profitions-en pour remercier Frédéric en qualité de Super Trésorier qui a pendant des années tenu les finances de l'association et qui a largement contribué au succès de celle-ci grâce à sa disponibilité et sa bonne humeur.

Pour information voici son dernier bilan version "allégée" :

RECETTES

Fondue chinoise	1 790,77 €
Réveillon	1 367,06 €
Loto saucisson	917,95 €
Soirée créole	536,01 €
Fête scolaire	1 723,54 €
Participation fondue association	197,74 €
Intérêt 2002	117,69 €
Subvention communale	3 100,00 €
TOTAL RECETTES	9 750,76 €

L'association a donc versé à peu près 1000 euros par classe pour son cru 2002/2003.



Bienvenue aussi aux nouveaux membres actifs, qui ont déjà contribué largement au succès de la soirée du 18/10/2003 : fondue chinoise avec près de 250 convives.

Le décor de la salle particulièrement soigné (voir photo ci-dessus), les costumes et maquillages chinois remarquables et le repas préparé par nos deux cuisiniers Patrick et Olivier ont dopé l'ambiance asiatique.

Le concours de baguette chinoise animé par notre «Tiline» locale, revêtu de son costume de circonstance a permis aux enfants et parents de mesurer leur habileté.

La traditionnelle tombola a pu se dérouler grâce aux généreux donateurs que l'on remercie chaleureusement. Les lots, tels des forfaits de ski, des entrées dans certains parcs d'attractions ou musées, ou encore des repas offerts dans certains restaurants d'Evian ont été appréciés.

Les nombreuses félicitations des parents lors de leur départ nous encouragent à poursuivre encore plus ardemment ce type de soirée.

Cette dernière s'est déroulée grâce à la disponibilité et le travail de l'ensemble des membres actifs, lors des réunions préparatoires, des courses dans la semaine précédente, des préparatifs du samedi 9h00 au rangement et nettoyage jusqu'au dimanche 17h00.

Ce travail d'équipe mérite d'être amplement remercié !

Manifestations prévues prochainement

Participation au Téléthon : préparation des diots.
Saint Sylvestre (maison d'animation)

Le bureau - Les membres actifs

Les donneurs de sang

Une année à 100 pour sang 2003, une année exceptionnelle !

35^e anniversaire de notre association et, pour la 1^{re} fois, une collecte à Neuvecelle dépasse les ... 100 dons.

A la dernière collecte d'octobre, 111 personnes se sont présentées et ... 102 poches de sang ont été récoltées. La barre des 100 dons, si longtemps convoitée, a été franchie pour la première fois et l'année du 35^e anniversaire. Quelle joie, quelle fierté pour le président et son comité qui ne peuvent que dire un « Merci » à tous ces donneurs !

Antoine LAZARETH, notre président fondateur, qui avait frôlé les 100 dons dans les années 70, était ravi de voir ce chiffre atteint et de voir le renouvellement des donneurs, car de nombreux jeunes prennent la relève. Malheureusement, pour des raisons de santé, il n'a pu assister à l'assemblée générale du 35^e anniversaire de l'association qu'il a créée en 1968. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Ce 35^e, nous l'avons fêté le 9 novembre en débutant la journée par une messe en hommage à tous ceux qui nous ont quittés après avoir donné un peu d'eux-mêmes. Puis, notre assemblée générale s'est déroulée à la Maison d'Animation, en présence de tous les représentants des instances du sang du département. A son issue, 25 donneurs ont été récompensés pour 25, 50 ou 100 dons et 3 ont reçu la médaille de reconnaissance, étant arrivés à la retraite du don. Trois nouveaux membres sont venus remplacer d'autres qui nous quittent dans le comité. Après le vin d'honneur, offert par la



Le gâteau du 35^e

commune, le repas a permis à tous de se restaurer dans la convivialité, bien connue de notre association. Le gâteau d'anniversaire est arrivé, orné de ses bougies qu'ont soufflées les diplômés, les membres du comité et les 2 présidents : Michel REBET, l'actuel et Antoine LAZARETH, qui nous a fait une petite visite au dessert. Une merveilleuse journée !

Notre association n'est pas toujours en fête. En effet, de gros efforts sont à faire pour la promotion du don, pour inciter et pousser les Neuvecellois bien portants à venir donner un peu d'eux-mêmes pour sauver des malades et des accidentés. Cette tâche de recrutement et de fidélisation demande beaucoup d'énergie de la part des responsables des associations de donneurs de sang. Ils le font bénévolement, au détriment de leur vie familiale. C'est pourquoi Neuvecelle répond présent et avec un bon entrain à toutes les manifestations sportives (ski alpin, ski de fond, rame), familiales (randonnées) et aux assemblées, stages, réunions organisées

par la zone 4 (cantons d'Evian et d'Abondance), par le département, par la Région, comme le Congrès Régional d'Evian en avril 2003.

La récompense de tous ces efforts est là, présente : cette année 2003, 348 personnes se sont présentées aux 4 collectes, pour un total de 321 poches de sang, dont 23 nouveaux et 15 premiers dons. Quoi de plus encourageant pour un comité que de voir que, malgré toutes les affaires du sang, malgré les nombreux contrôles supplémentaires pour éliminer les risques potentiels pour les receveurs, les Neuvecellois, en particulier de nombreux jeunes, nous rejoignent !

Aussi, pour nous aider dans toutes ces actions, pour sauver des vies, nous vous invitons à notre 1^{ère} collecte de l'année en janvier et à notre loto le samedi 24 janvier à la Maison d'Animation.

Les jeunes, persévérez et continuez à venir aux collectes !
Vous qui êtes en bonne santé, venez donner un peu de vous !

S. MICHEL A. CASSET



PLACO
ISOLATION
FAUX PLAFONDS
PEINTURE
SOLS

ZI AMPHION - 51, rue de la Dent d'Oche 74500 Amphion
Tél 04 50 70 87 33 - Fax : 04 50 70 80 07

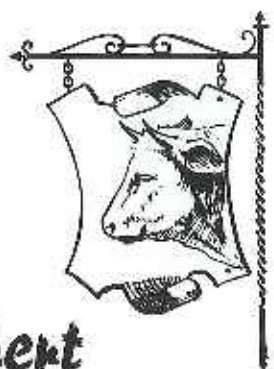


Hôtel et Chalets
Rôtisserie au feu de bois
Salons pour banquets

NEUVECELLE- EGLISE - Tél. 04 50 75 04 90
(ouvert de début Février à fin Novembre)

BOUCHERIE CHARCUTERIE

Spécialités
du pays



Blanc Robert

OUVERT LE DIMANCHE MATIN DE 7H A 12H

La Rive - 74500 AMPHION
Tél. 04 50 70 04 76

SAT

AUTOCARS

11, av. J.-Ferry - 74202 THONON
Tél. 04 50 71 00 88 + - Fax 04 50 71 89 85

Location d'autocars de 20 à 53 places

TOUS VOYAGES ORGANISÉS
ET SÉJOURS EN FRANCE
ET A L'ÉTRANGER
POUR GROUPES ET INDIVIDUELS

Devis gratuits sur demande

CHENAL FLEURS



HORTICULTEUR

Toutes confections
florales

LIVRAISONS A DOMICILE

Le Rond-Point
NEUVECELLE - 74500 ÉVIAN
Tél. 04 50 75 13 73



J. BALLY A. ECUVILLON

TOUTES
ASSURANCES



ARÉAS

CMA

VIE
RETRAITE
PLACEMENTS

C M V

2 bis, rue du Théâtre - 74500 ÉVIAN
Tél. 04 50 75 07 95

La Neuvecelloise

L'année 2003 commence par le goûter des anciens. "le 18 janvier", on tire les rois et les reines. Merci aux trompes de chasse de NEUVECELLE venus nous offrir un grand moment de plaisir.

Cet après-midi-là, présence discrète de Florian, venu encourager tous les jeunes qui organisent cette petite fête. Depuis plusieurs semaines, c'est Valérie qui assume par intérim la présidence de la NEUVECELLOISE. Nous la remercions de tout cœur du travail réalisé.

Courant février, nous souhaitons la fête de Saint-Didier, patron de la paroisse. Un clin d'œil à notre ami Antoine qui,

entouré de son fils Jean-Charles et de quelques amis, n'a pas manqué d'offrir le "vin chaud" à la sortie de la messe.

Dimanche 30 mars, repas du comité à l'X, avec la présence des Pères Jean VALLON et J.L. MIDAY. A cette occasion, il est question d'une nouvelle présidence de notre association - cela sera effectif à la réunion suivante - il s'agit d'une présidente, Marie-France LORIDANT. Elle accepte à condition d'être bien secondée, ce qui ne pose aucun problème quand on connaît les vice-présidents, Michel et Richard, ainsi que le jeune et dynamique secrétaire Pascal.

Dimanche 13 juillet, "Notre Kermesse paroissiale". Le Compte rendu en a été donné dans le dernier "Neuv'Echo".

Le 8 août, nous apprenons le décès de Florian. Cette disparition prématurée nous a profondément touchés. Plus jeune président de la Neuvecelloise, nous pensons plus particulièrement à ce que ce jeune pouvait nous apporter.

Enfin, samedi 25 octobre "repas de Famille". Cette soirée a eu pour but de remercier toutes les personnes qui prennent part à la vie de notre paroisse, mais elle se veut également l'occasion d'un rapprochement plus fort avec nos amis Evianais pour une harmonie plus grande entre nos paroisses.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Le Comité.





Les trompes de chasse de Neuvecelle

Le 24 novembre 2002, nous avons organisé notre première journée de St-Hubert : célébration en l'église de Neuvecelle, suivie d'une aubade et d'un repas de chasse. Une journée de fête qui fut mémorable avec la complicité de quelques membres des trompes de chasse de Bonne et de Chamonix.

Notre souhait était de vous faire découvrir les coulisses de la trompe. Des coulisses qui se traduisent en quelques mots : amitié, complicité, enfin toutes les facettes d'une grande famille, celle des sonneurs. Cette première tentative a connu un franc succès et nous remercions tous ceux et toutes celles qui y ont contribué.

D'ailleurs nous prévoyons déjà de renouveler l'expérience pour novembre 2004.

Depuis plus de deux ans, deux membres des trompes de chasse de Bonne nous accompagnent dans notre progression à l'occasion d'une répétition par mois. L'évolution est positive puisque le 22 juin dernier, nous avons pris la 6^e place sur 17 groupes présentés au concours régional Rhône-Alpes-Auvergne à Alleverd en Isère.

A ce propos, la commission de la délégation régionale des trompes de chasse a retenu notre candidature pour l'organisation du Festival régional en juin

2005 à Neuvecelle. Manifestation grandiose avec plus de 250 sonneurs, et pouvant accueillir environ 2000 spectateurs. Soyez présents.

La majorité des groupes de trompes présentés dans les concours, sont constitués en moyenne de 15 sonneurs, nous en sommes présents à 9. Notre groupe est en pleine évolution, mais l'effectif est à la demande, alors si vous êtes motivés venez nous rejoindre. Sachez que nous avons notre école de trompes tous les mercredis à 19h 00 et que Daniel se fera une joie de vous initier.

Vous pouvez également contacter le président Noël Roch au 04.50.75.15.56.



Le restaurant scolaire serait-il victime de son succès ?

Présentation du nouveau bureau et des employées du restaurant scolaire de Neuvecelle.

Notre traditionnelle assemblée générale a eu lieu le vendredi 3 octobre. «Trois mamans présentes sur 100 familles concernées» ?

Élection du nouveau bureau
Présidente : Sylvaine ALBORINI
Trésorière : Renée TURPIN

Secrétaire : Martine PITTET
Secrétaire adjointe : Nicole HAMANT (remplaçante d'Elisabeth)
• Départ de mademoiselle Elisabeth VESIN qui durant ces dernières années a rendu de nombreux services à notre association.
• Mesdames Véronique FONTAINE et Claude BOZONNET, responsables de la surveillance des enfants de l'école élémentaire et maternelle.

Notre association organise des activités détente entre 12h et 12h30 pour les grands et 12h30-13h pour les petits. Ces enfants ont la chance de participer à divers jeux extérieurs, mais également à des activités d'arts plastiques. Tout ceci dans la joie et la bonne humeur mais aussi avec discipline. Le seul changement sur notre règlement intérieur concerne le mauvais comportement de l'enfant.

Au bout de 3 avertissements celui-ci sera sanctionné et convoqué avec les parents.

Le bureau remercie toutes les personnes bénévoles suivantes qui ont contribué à notre grand dynamisme :
Messieurs : DUFOUR - RIVA
Mesdames : ALBORINI - BEGNI - DESROCHES - FAVRE - GOCHEX - FERNEX - HAMANT - LACAM - MERCIER - MORGANTE - OREEL - BODIN - PINTO - PITTET - THOMASSET - TINMAZIAN - VESIN - BONNASSIES

Pour conclure, nous allons verser quelques larmes au départ de Catherine - n'étant plus concernée par ses enfants à l'école - qui, pendant des années, s'est dévouée corps et âme à notre association. (Catherine, tu peux toujours venir à l'heure du café!)

Merci Catherine

Activités variées au Marque Page

Cette année, la bibliothèque a offert un panel d'animations à son public, alliant :

- La littérature : exposition sur le bicentenaire de la naissance de Victor Hugo.
- La littérature régionale : soirée débat avec Alain Guiraud et dédicace de son livre "Il était une fois Lugrin".
- L'exotique : exposition sur le Japon et démonstration de Kyudo sur la place de Milly.
- Le scientifique : journée sur les champignons avec l'aide de la société mycologique du Chablais.
- Le plaisir de lire avec l'accueil de passionnés de lecture, pour un café littéraire.

L'année s'est terminée par un concours de nouvelles ouvert à tous, dont la remise des prix aura lieu en janvier 2004.

L'espace internet a connu cette année un franc succès. Nombreux sont ceux qui sont venus faire des recherches, taper du courrier, ou envoyer un mail à l'autre bout du monde...

Un site internet a vu le jour, vous pouvez donc connaître en direct les horaires d'ouverture, les activités proposées, les derniers livres achetés avec un court résumé de ceux-ci. Pensez à mettre notre adresse dans vos favoris !
<http://perso.wanadoo.fr/lemarquepage>

Le club de généalogie continue son travail de déchiffrage et d'information des registres et nous remercions vivement toutes les personnes participantes pour ce travail précieux.

Vous avez été accueillis en cours d'année par Pascale Colmaire, remplaçante de Daphnée Bailly, en congé parental depuis l'arrivée le 8 août 2003, de son fils Max.

Le Marque Page est heureux d'offrir à tous les nouveaux Neuvecellois, un abonnement, en signe de bienvenue et souhaite à tous une bonne et heureuse année 2004, pleine de découvertes littéraires.

Ouverture de la bibliothèque :

lundi :	13h - 18h
mercredi :	10h - 12h 13h - 18h
jeudi :	13h - 18h
vendredi :	13h - 16h



Neuvecelle Loisirs et Culture

L'association Neuvecelle Loisirs et Culture tire un bilan très satisfaisant de l'année 2003. Ses membres actifs ont œuvré avec dynamisme et dévouement pour que les gens de notre commune et d'ailleurs puissent profiter d'activités culturelles, de détente et de loisirs variés, tout au long de l'année.

2003 a débuté par deux conférences, l'une sportive, l'autre médicale. Ont suivi des expositions diverses de peintres régionaux, une séquence romantique avec musique et peinture puis une exposition d'arts plastiques.

Les trois événements majeurs qui ont marqué cet été torride furent la Fête de la Musique, puis le 2^e Vide grenier - qui connaît toujours plus de succès - et enfin les Journées Européennes du Patrimoine, dont le thème «Le bateau et les barques du Léman» a attiré plus de 1300 visiteurs en une semaine.

La rentrée automnale a permis aux 260 spectateurs d'exprimer leurs émotions lors de la «Soirée Rire» d'octobre; puis ce fut en novembre le tour du «Big Band Alain Della Maestra» de nous transporter sur des rythmes endiablés, le temps d'une grande soirée musicale. A l'approche de Noël, les artistes Neuvecellois ont exposé leurs œuvres, et les habitants ont pu collaborer dans la joie et la bonne humeur au Téléthon 2003 avec les associations de la commune.

2004 nous laisse présager un programme plein de nouveautés et de surprises, que vous verrez prochainement affiché dans la commune... alors à vos calendriers !

Mélanie MATTEUCCI-VESIN,
La Présidente.



Histoire d'Eau

Historique

C'est en Février 1925 que nous trouvons trace du premier projet d'adduction d'eau sur la commune de Neuvecelle : les eaux des sources de Préménche, Valère et les Pelloux sont reconnues bonnes pour l'alimentation.

Le Conseil Municipal d'alors, présidé par François Granjux puis par Jean-Marie Giroud dès l'élection de mai, décide en juillet 1925 de conduire le premier projet de travaux, motivés par «une alimentation en eau défectueuse» et dans un souci d'améliorer la situation de Neuvecelle d'un point de vue touristique et climatique».

La mise en œuvre de cette conduite d'eau ne se fit pas sans mal car il fallut près de deux ans à nos prédécesseurs pour que les premiers coups de pioches aient lieu. Devant l'inertie de la «Haute Administration», le Conseil Municipal, dans sa session de février 1927, décida même d'envoyer une délégation auprès de M. le Préfet de Haute-Savoie à Annecy.

Cette première adduction d'eau donna lieu par la suite à de nombreux branchements de particuliers qui nécessitaient à chaque fois une délibération du conseil municipal !

Aujourd'hui

Ce système put s'appliquer sans trop de problèmes jusque dans les années 1980. Neuvecelle fut alors confrontée à deux problèmes :

- un problème qualitatif : qualité des eaux des captages (pollution notamment),
- un problème quantitatif : le volume d'eau en provenance des sources était tributaire des effets des caprices météorologiques. De plus, la population est en constante augmentation (768 habitants en 1925, 2 400 environ en 2003).

La commune a donc décidé en 1989-1990 de raccorder son réseau d'eau potable à celui de la ville d'Evian qui avait mis en place dès 1986 une station de pompage de l'eau du lac Léman.



Galerie des fibres à charbon actif
Ozoniseur
Lavage filtres et pompes

Le système d'eau potable à Neuvecelle

Il suffit aujourd'hui de tourner un robinet et, comme par magie, l'eau, élément indispensable pour notre vie quotidienne se met à couler.

La consommation de la commune de Neuvecelle est en moyenne de 200 000 m³ par an. On prévoit pour 2003 que 80 % de cette consommation proviendront des pompages et 20 % des captages. La consommation moyenne par foyer est donc d'environ 200 m³. Découvrons ensemble le réseau d'acheminement d'eau potable :

Les ressources en eau

Ces ressources sont de deux types :

- les captages (eau provenant des sources, puits, forages). Nous utilisons principalement deux sources pour le captage : le PELLOUX et CUMILLY (voir plan),
- le pompage (eau provenant du lac, pompée à une profondeur de 40 mètres). Cette eau est achetée à la commune d'Evian qui possède une station de pompage.

Ces deux ressources se complètent pour offrir un service continu et une eau de qualité.

Voici la répartition de l'approvisionnement en eau de la commune de Neuvecelle: Les chiffres pour 2003 sont une estimation basée sur les débits connus à fin septembre.



La distribution d'eau

Une unité de distribution est caractérisée par un réseau distribuant à une population une eau de qualité homogène et ayant les mêmes exploitants et maîtres d'ouvrage. La double page suivante nous montre le réseau de distribution de notre commune.

En fonction des besoins et des disponibilités des ressources, le système offre la possibilité d'utiliser indifféremment l'eau des captages et/ou l'eau du pompage.

Le contrôle

Chaque année, la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) de la Haute-Savoie établit un rapport sur la qualité de l'eau au sein de notre commune.

Pour l'année 2002, le rapport établit que l'eau que nous consommons à Neuvecelle est de "bonne qualité".

Petits conseils pratiques

- Pour faire disparaître le goût chloré de l'eau du robinet, il suffit d'attendre quelques heures (dans le réfrigérateur de préférence) avant de la consommer car le chlore étant volatil, il va s'évaporer !
- Faut-il adoucir l'eau de distribution ? L'installation d'un adoucisseur ne doit être envisagée qu'à partir du moment où la dureté de l'eau dépasse les 30 !F. Il ne doit être installé que sur le réseau d'eau chaude. Les anticalcaires électroniques ou magnétiques sont inefficaces à l'échelle des particuliers.

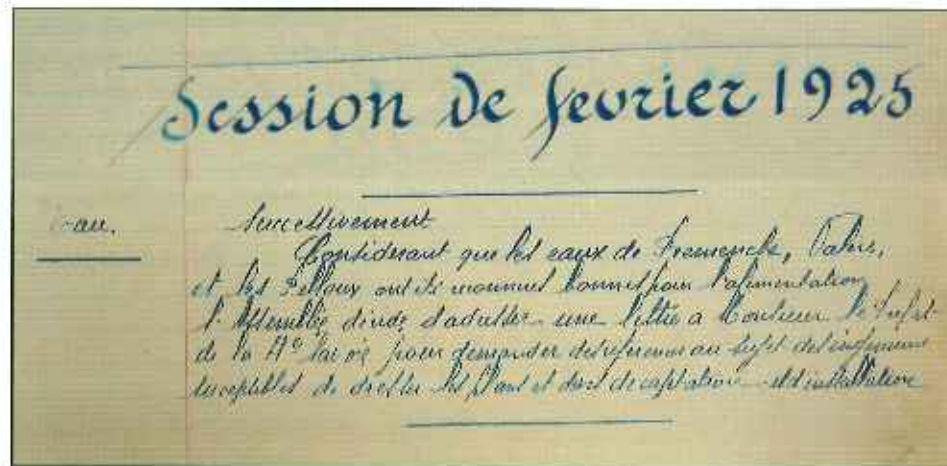
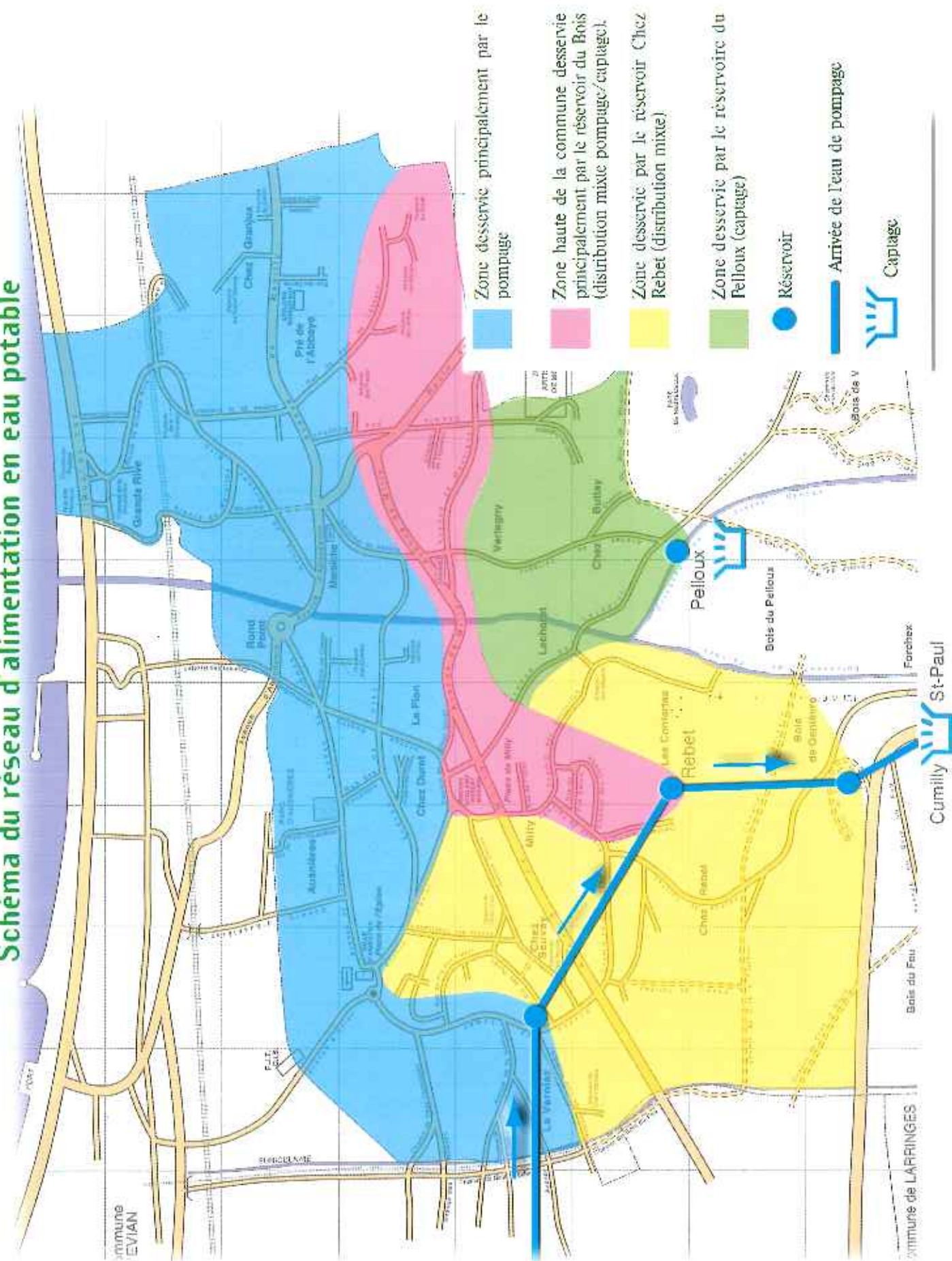


Schéma du réseau d'alimentation en eau potable



Le prix de l'eau à Neuvecelle

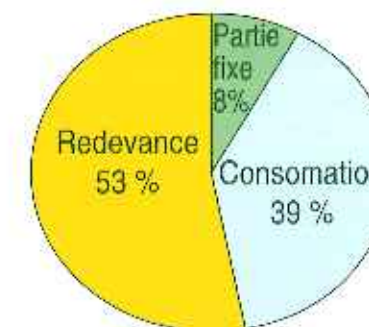
Pour examiner le prix de l'eau, prenons comme exemple la facture 2002 d'un foyer ayant consommé 200 m³ d'eau :

	Prix/m ³	Euros	Francs
Partie Fixe		30,87	202,49
Consommation	0,73	146,00	957,70
Redevance	0,9813	196,26	1 287,38
TOTAL		373,13	2 447,57
Prix réel/m³		1,87	12,24

Voire facture est constituée de :

- un montant fixe représentant la location du compteur et l'abonnement au service. Ce montant est indépendant de votre consommation.
- le montant correspondant à la fourniture d'eau selon votre consommation : le prix du m³ (0,73 euros en 2002) est fixé par la commune de Neuvecelle.
- la redevance : ensemble des charges induites par le traitement des eaux usées et des charges destinées aux organismes publics (FNDAE* et agence de bassin).

composition de votre facture



Budget de l'eau et de l'assainissement

La gestion du service de l'eau et de l'assainissement est communale. Le budget de ce service est totalement indépendant du reste du budget. L'objectif de cette indépendance est de faire payer l'eau à son plus juste prix, en fonction des coûts de fonctionnement et des investissements nécessaires. En résumé, il est important de conserver l'équilibre entre le prix du m³ livré (eau potable) et le coût exigé par le traitement de ce m³ d'eau usée.

Conclusion

La solution mise en œuvre (captages et pompage) pour l'approvisionnement en eau de notre commune procure souplesse, adaptabilité, sécurité. L'eau fournie aux neuvecellois est de bonne qualité, confirmée par les analyses effectuées régulièrement par la DDASS et son prix reste dans des mesures acceptables (par exemple, le prix moyen du m³ en Haute-Savoie pour 2001 est de 2,43 euros/m³ sur la base d'une consommation de 120 m³). L'état des réseaux est excellent (faible perte : 70 % du volume entrant est restitué), ceci grâce à un entretien régulier. Cela devrait donc permettre d'offrir une stabilité du prix dans les années à venir. Et puis, pensez à économiser cette ressource qui deviendra de plus en plus précieuse !

Q. DÉAL / P.-A. NORO

Évolution du prix de l'eau à Neuvecelle sur les 10 dernières années :

Moyenne annuelle sur les 10 dernières années : 2,02 %

Le prix de l'eau à Neuvecelle n'a pas subi de hausse sensible durant les 10 dernières années, aussi bien pour la part communale que pour la partie redevance. L'augmentation régulière a ainsi permis d'assurer l'entretien régulier du réseau et de réaliser des investissements importants comme l'extension du pompage qui procure une sécurité de l'approvisionnement.



* FNDAE : Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau.

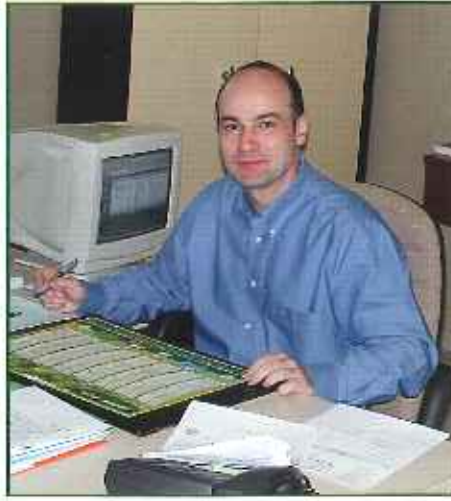
Organisme public, géré par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, qui a pour but d'apporter une aide financière aux collectivités rurales pour leurs travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement.



Le personnel

L'équipe municipale est composée de 16 agents, répartis en 4 filières :

- la filière administratives (3 agents),
- la filière techniques (9 agents),
- la filière sanitaire et sociale (3 agents),
- et la filière culturelle (1 agent).



a - **BARLET Bruno**, Attaché territorial
date d'entrée : 23/06/03



a - **PEILLEX Karine**, Agent administratif
date d'entrée : 31/08/98



t - **BEGNI Philippe**, Conducteur spécialisé 1^{er} niveau
date d'entrée : 1/05/95



t - **BLANC Daniel**, Agent technique en chef
date d'entrée : 1/09/86



t - **BOCHATON Jean-Paul**, Contrôleur principal de travaux - date d'entrée : 1/11/75



t - **ESSEYAZ-ROULET Guy**, Agent de maîtrise principal - date d'entrée : 1/10/78

t - **POLETTI Marc**, Agent technique qualifié
date d'entrée : 1/09/96



s - **PITTIET Marine**, Femme de service
date d'entrée : 1/08/93

communal :



a - **SANNICOLO Catherine**, Rédacteur territorial
date d'entrée : 1/08/88



t - **BAUD Laurent**, Agent d'entretien
date d'entrée : 1/08/02



t - **CAMBIANICA Pascal**, Agent technique principal - date d'entrée : 25/03/02



t - **CHESSEI Frédéric**, Agent d'entretien
date d'entrée : 14/05/01



t - **CHESSEL Sébastien**, Agent d'entretien
date d'entrée : 2/01/02



s - **TURPIN Renée**, Agent d'entretien
date d'entrée : 1/01/99



s - **VESIN Elisabeth**, ATSEM 2^e classe
date d'entrée : 10/09/91



c - **COLMAIRE Pascale**, Employée de la bibliothèque - date d'entrée : 16/04/03
remplaçante de Doplinee BALLY en congé parental



Fleur femelle et chatons mâles

Un arbre de chez nous !

Le Châtaignier - *Castanea sativa*

Où le trouve-t-on et comment se comporte-t-il ?

C'est un arbre qui aime la chaleur et le soleil. On le trouve donc dans l'étage collinéen jusque vers 800 mètres d'altitude. Son aire naturelle est en Corse et au Sud des Cévennes, des Maures et Pyrénées orientales. Partout ailleurs, comme chez nous, il a été implanté.

Il peut aussi bien croître dans des sols assez secs qu'assez frais. Mais il a besoin d'un sol acide et ne supporte pas le calcaire. Alors, me direz-vous, pourquoi pousse-t-il sur nos sols calcaires ? De roche mère calcaire, nos sols sont en fait décarbonatés : les ions calcium Ca++ ont migré en profondeur et la terre s'est appauvrie en calcaire. Un châtaignier qui pousse sur du calcaire actif aura une chlorose : la sève pompe de l'eau riche en Ca++ et l'amène aux feuilles qui deviennent jaunes par un excès de calcaire, puis brunes entraînant le dépérissement du jeune arbre. Il ne craint pas les gelées normales d'hiver mais il peut geler par de très grands froids comme en 1956.

Dans notre région, on le trouve en vergers pour la production de châtaignes. Mais par un manque d'entretien, comme au temps de nos parents et grands-parents, ces vergers disparaissent. En forêt, il est en association avec les autres feuillus, les hêtres, les chênes, les charmes, ...

Si on le coupe, il rejette fortement de souche (une dizaine de jeunes tiges peuvent apparaître). Il n'est pas rare de voir un jeune au pied d'un vieux sur le déclin : la descendance est assurée.

Il est très sensible à 2 maladies : l'encre qui débute sur les racines et le chancre qui se manifeste sur le tronc par des pustules orangées (champignons). Ces symptômes n'ont pas encore été signalés dans notre Chablais, mais sont présents dans le Valais suisse et sur les pentes du Vuache.

Qu'en fait-on ?

Revoir le bulletin n° 15 de janvier 92.

Il a un rôle écologique de biodiversité des essences et de coupe-feu : on crée des îlots de châtaigniers dans les pineraies pour stopper les incendies de forêt. Chez nous, il est employé pour son bois, ses fruits et ses feuilles.

Le bois : le duramen (cœur) est de couleur jaune brun, tandis que l'aubier (extérieur où passe la sève) est blanc jaunâtre.

Contrairement au fayard, il n'est pas un bois de chauffage. Si l'on veut cependant le brûler, ce sera dans un foyer fermé à cause des projections d'escarbilles.

Les branches servaient à faire les crosses pour la vigne, comme à Ausnières. Il se débite par fendage. C'est pourquoi les produits seront issus de petits diamètres venant de rejets de soufichés, exploités en taillis à croissance rapide, coupés très souvent. On en tire des piquets, des poteaux, des perches, des montants d'échelles, des lames de parquets, des merains (tonneaux), des panneaux de particules... Autrefois, on l'employait comme bois de mine. On en tire aussi des tanins sur de vieux arbres.

Les châtaignes : fruits comestibles pour les hommes et les animaux. Elles se mangent cuites à l'eau ou grillées (brisolon). Revoir le bulletin n° 15 de janvier 1992. Combien n'ont fait des repas qu'avec des châtaignes pendant la guerre ? Cuites à l'eau, enfants, nous les mettions dans notre bol de lait chaud et les emmenions à l'école pour les manger à la récré. On en fait de la confiture, des gâteaux. Les dernières, conservées tout l'hiver, servaient à confectionner la soupe du vendredi saint.

Les feuilles : autrefois, elles étaient rutissées et conservées pour la nourriture des animaux ou pour faire des paillasses.

Sos chenilles

Ça gratouille mais... ça ne chatouille pas !

Plaidoyer pour les derniers vieux châtaigniers

Le châtaignier est un arbre très longévif, jusqu'à 1500 ans. Le châtaignier de Troubois, à Lugrin, mesure environ 30 mètres de haut, sa circonférence à la base est de 11 mètres. Il est estimé à 1000 ans. Le vieux châtaignier de Neuvécelle a été l'objet de bien des légendes, récits, dessins, peintures... Il n'est plus là pour nous raconter son histoire ...

C'est évident ! Les vieux châtaigniers, aux formes si bizarres par les traitements qu'ils ont subis, disparaissent suite à l'extension des zones habitables. Il faut que cela cesse... Les derniers vieux châtaigniers devraient être répertoriés et classés pour éviter les mutilations de toute sorte ou les abattages pour le sacré bien-être des personnes pour lesquelles ils cachent la vue du lac ou de la Dent d'Oche. Qu'est-ce qu'une vie humaine si éphémère par rapport à toute leur longue vie d'arbre ?

Certaines communes ont compris et ont entrepris des rénovations de châtaigneraies ou de nouvelles plantations. Projets à Excenevex, Yvoire, Maxilly et début de réalisation à Publier au Clos Moussu sur Amphion. Et nous ?... Protégeons nos derniers vieux châtaigniers. Sinon, c'est notre patrimoine local qui disparaît.

Jean-Charles LAZARETH



De nombreuses propriétés possèdent des pins plus ou moins vieux. A partir d'octobre, ils s'ornent de nids soyeux, blancs, abritant des colonies de chenilles processionnaires. Au printemps, en avril, ces chenilles descendent des arbres et vont s'enfouir dans le sol pour ressortir en papillons en juillet et à nouveau pondre pour un autre cycle.

Il faut savoir que ces chenilles envoient dans l'air des millions de poils microscopiques urticants et dangereux pour les personnes allergiques, les enfants, les personnes âgées et les chiens.

Vous pouvez couper les branches pourvues de nids et les brûler (attention de vous protéger les mains et le visage). Pour les nids trop hauts, un traitement collectif peut être fait du sol avec un 4x4 équipé d'une turbine propulsant un produit bactériologique jusqu'à 30 mètres de haut. Ce traitement est inoffensif pour les personnes et les animaux, abeilles comprises.

Même si vous avez traité ou enlevé les nids une année, vous pouvez en avoir de nouveaux l'année suivante, car les chenilles sont issues de papillons qui peuvent revenir sur vos arbres depuis une propriété non traitée.

Si vous souhaitez avoir tous les éléments pour un traitement à l'automne 2004, inscrivez-vous en mairie jusqu'au 30 avril 2004.

G8

Petite chronique le sommet de

du G8 : Neuvecelle.

L'événement de l'année qui se termine restera indiscutablement l'organisation de la rencontre dite du G8 dans le Chablais et particulièrement à Neuvecelle et à Evian. Malgré l'importance de ce sommet mondial, l'oubli fait vite son œuvre et la canicule a bien desséché les souvenirs. D'ailleurs que reste-t-il de cette manifestation à vocation planétaire ?

Avant de quitter cette année 2003, je vous propose un petit retour, une brève chronique sur les préparatifs et la vie du G8. Chacun complètera d'anecdotes et de sentiments plus personnels. Voici quelques repères.

Depuis un an, après l'annonce officielle de la tenue du sommet à Evian, la rumeur n'a cessé d'enfler et tout se dit sur les lourds préparatifs dirigés de main de maître par le préfet Jean-François Carencio (le correcteur d'orthographe du traitement de texte propose de remplacer Carencio par Carenee, ce qui n'est donc absolument pas indiqué ici). Mais le conflit irakien a éclaté et avec lui la brouille franco-américaine, jetant une ombre sur la réussite de cette réunion.

- **09 04** : chute de Bagdad. On peut alors estimer que le sommet est sauvé et qu'il n'y aura pas de lourdes défections.
- Et d'ailleurs, le 16 04, G.W. Bush se dit «heureux de venir à Evian». Pendant ce temps, les antiquités du musée archéologique de Bagdad sont pillées, le SRAS (la pneumonie atypique) se répand en Asie : le Président chinois ne risque-t-il pas de nous contaminer ? s'inquiètent certains.
- **17 04** : si les chefs d'état seront 27, par contre on attend beaucoup plus de manifestants : les premiers chiffres donnent le vertige et l'on va jusqu'à avancer le



chiffre d'un million de manifestants, 200 000 à Annemasse. Nos voisins suisses ont peur, ne veulent pas du G8, surtout pas des anti-G8. Nicolas Sarkozy vient à Evian et à Genève pour tenter de rassurer (tout ce monde inquiet et promettre quelques euros).

- Troisième mois consécutif de beau temps : ce serait un miracle que cela continue ainsi jusqu'à début juin (l'on ne pouvait savoir alors que 2003 serait une des années les plus chaudes du siècle écoulé).
- **24 04** : "Le Messager" fait un coup journalistique : sous le titre accrocheur «ce qui vous attend pendant le G8» sont exposées, avec une belle note d'humour, les terribles prévisions de contraintes de toutes sortes qui vont accabler le chablaisien. L'inquiétude croît.
- **28 04** : confirmation du périmètre de sécurité aérienne de 10 km autour d'Evian. D'ailleurs notre aérodrome le plus proche, Annemasse, est neutralisé, transformé en camp de toile pour les «alters». Dans la crainte de pénurie d'approvisionnement, les stations-

service sont bien fréquentées et certains font grande provision de produits frais. On parle aussi beaucoup de l'élection cantonale partielle et les candidats commencent à se multiplier (leur nombre restera toutefois toujours inférieur au nombre de chefs d'état invités).

- **01 05** : Premier Mai : seule manifestation autorisée à Evian par le Préfet. On attendait 10 000 manifestants et quelques casseurs : défilé pacifique d'un petit millier de syndicalistes sous le soleil et dans la bonne humeur. C'est le grignotage des retraités qui lâche surtout.
- **10 05** : les bruits de tout ordre enflent (chacun d'entre-nous a des informations de première main et «sait»). Et ces multitudes de fourgonnettes de CRS qui sillonnent nos rues et nos chemins. On pense à la vie des peuples opprimés par un état policier et totalitaire. Et le bonheur de vivre en démocratie et en état de droit. D'autant que les forces de l'ordre restent très neutres et tentent de se fondre dans le paysage.

• **23 05** : la tension monte soudain d'un cran avec l'annonce des premiers contrôles et des sanctions : aucun écart n'est toléré, notamment pour le conducteur : il doit signer sa fiche verte d'assurance, avoir une attestation lisible sur le pare-brise, ne pas transporter de pioche etc. etc. Tout chauffeur devient un contrevenant en puissance. Les PV pleuvent.

• **25 05** : promenade du dimanche : le plateau de Gavot : grand déploiement d'armée, d'hélicoptères, de chevaux, de matériel anti-émeutes. Ambiance débonnaire mais réelle invasion.

• **27 05** : pourtant le nombre prévisionnel de manifestants fond comme neige au soleil : 1 million, 600 000, 100 000, 60 000, 30 000... On reparle d'un chiffre de 200 000. Les récents mouvements sociaux (retraites, enseignants) semblent avoir épuisé les troupes alter-mondialistes.

• **29 05** : premier jour de blocage à Neuvecelle, zone 1 dite de «sécurité renforcée», personne dans les rues : Ah si ! beaucoup de CRS, beaucoup de policiers, beaucoup de gendarmes (ils seront 15800 dans la région). Sans doute le village le mieux gardé au monde et certainement le plus badgé. Les hélicoptères font leur rotation à partir de 8h30, le temps de laisser se recueillir les hauts-fonctionnaires. Mais où sont passés les chablaisiens... et les manifestants ? Si bien que l'on circule sans difficulté malgré les barrages. Le député-maire du village d'en-bas obtient un franc succès en demandant - et obtenant - l'annulation des récents PV.

• **31 05** : on m'interdit de photographier la salle d'animation transformée en camp retranché pour VIP, face au Royal. Plus loin, c'est le dernier vol du Concorde sous les couleurs d'Air France. Fin d'une époque.

• **01 06** : le beau temps reste de la partie (mais inondations en Normandie).



Jacques Chirac a passé sa première nuit au bord du lac. Il accueille les chefs d'état lacustres (ceux venus en bateau de Lausanne) à l'embarcadere d'Evian. Tapis rouge et poignées de mains vers la (petite) foule, avant d'aller serrer la main de G.W. Bush débarqué lui en hélicoptère (U.S. bien sûr). Mais cette poignée de main qui devait être historique n'est que modestement évoquée par les médias qui s'intéressent toujours autant aux grèves des enseignants (certaines classes ont été peu fréquentées en ce mois de mai), aux retraites et à l'affaire Baudis à Toulouse. Par contre les médias locaux sont bien mobilisés (merci EG). Les genevois pleurent leurs vitrines brisées par des voyous pourtant bien identifiables : tenues noires, cagoules et bâtons. En général, les manifestations n'ont pas eu l'ampleur escomptée et les participants sont restés bien raisonnables. Tony Blair s'invite à la messe (à Evian) mais n'entendra pas la chanson écrite pour lui (et ses puissants collègues) : «J'AI HUIT paroles à dire au monde».

• **02 06** : ce lundi, le G8 est déjà presque terminé avec l'envol dès 15h30 du Président des USA, pour l'Egypte. Il ne doit guère y faire plus chaud qu'à Neuvecelle où l'air est très moite et l'atmosphère lourde. Mais les orages sont toujours interdits pour des raisons évidentes de sécurité.

• Les policiers et CRS aux barrages sont toujours bien cordiaux et de plus en plus décontractés à l'approche de la fin

du séjour savoyard. Les terrasses des cafés restent bien vides...

• **03 06** : contrôles encore moins stricts et, brutalement, dans l'après-midi, tous les barrages disparaissent comme par enchantement (le seul incident grave sera le triste accident d'une fourgonnette de CRS sur l'autoroute du retour). Remplacés bien vite par le flot de voitures habituel et dense que l'on avait déjà un peu oublié, l'augmentation du niveau sonore malgré la disparition au loin des hélicoptères. On recommence à dépasser les vitesses autorisées, à franchir stop et feux rouges ! Il est à nouveau dangereux de traverser devant le Moulin à Poivre. Les plongeurs de combat, qui n'ont plus à guetter d'éventuels sous-marins terroristes, font faire quelques tours aux baigneurs de la piscine. Le temps se couvre : les maîtres du monde sont partis, les orages peuvent éclater.

Neuvecelle est libéré de ses barrières (mais toujours pas désenclavé), la Verniaz est à nouveau accessible et la salle d'animation va perdre son élégante extension et sa nuée de journalistes. On peut encore voir la magnifique exposition de photos de Frédéric de la Murc «L'œil voyageur» : a-t-il fait des clichés de Neuvecelle ?

C'est bien court un G8 : beaucoup de bruit - et d'argent et de tracas - pour rien ? Seule la retombée touristique est indéniable, la région ayant été vue sous ses plus beaux atours avec un temps radieux. Par contre, aux plans politiques, économiques et diplomatiques, le résultat ne semble pas à la hauteur des espoirs et des moyens engagés. Les accords d'Evian resteront datés 1962. (L'Algérie était d'ailleurs à nouveau là, tragiquement, 10 jours après un terrible séisme qui a fait 2268 morts).

Neuvecelle a repris son calme ! Pas tout à fait, il va falloir maintenant s'occuper de la cantonale !

D. Heiligenstein



Jean Neuvecelle

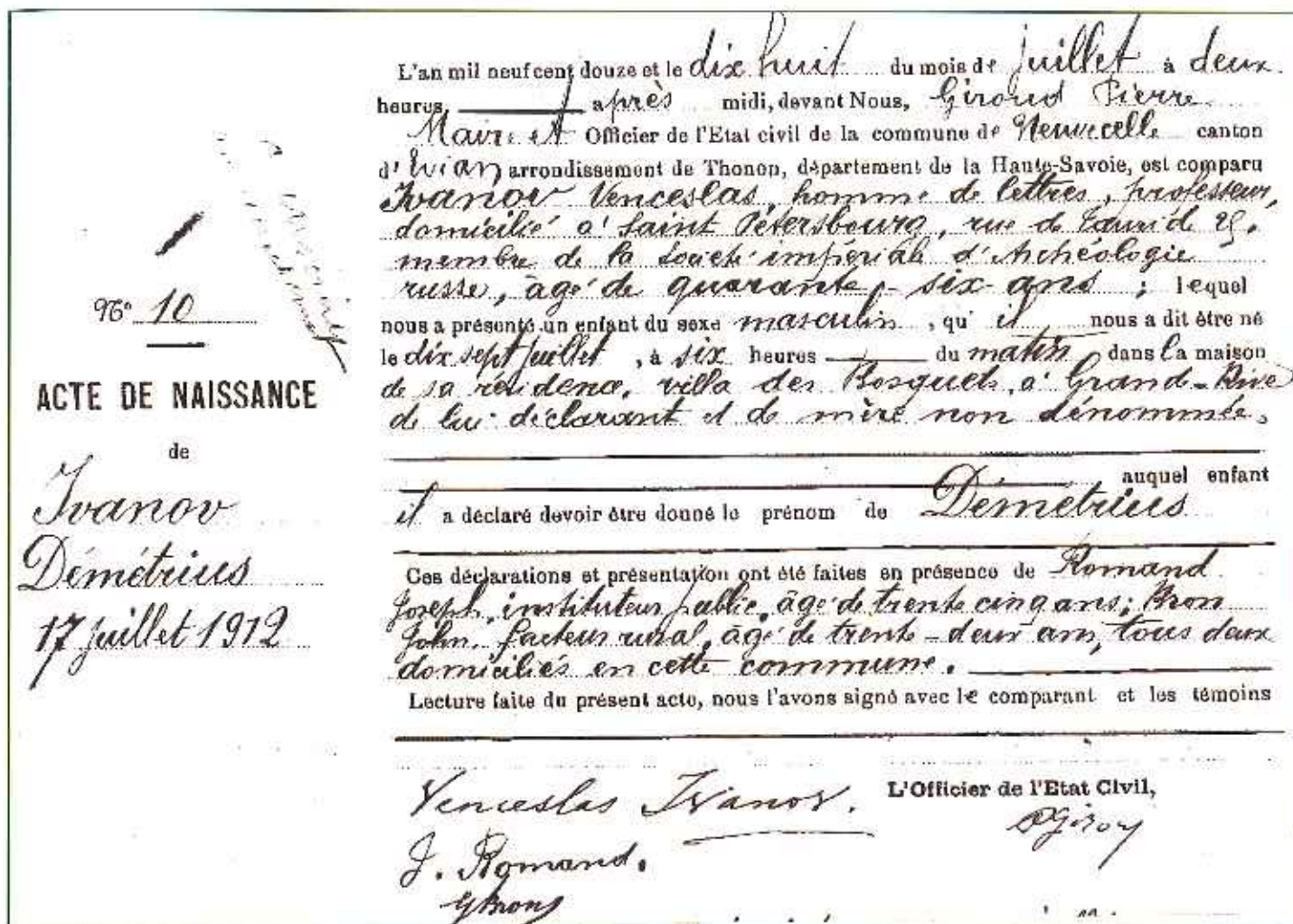


Jean Neuvecelle et son père Viatcheslav Ivanov

Un grand témoin de son siècle.

De son vrai nom Dimitri Ivanov, Jean Neuvecelle est né dans notre Commune le 17 juillet 1912 à Grande Rive, villa des Bosquets, aujourd'hui propriété de monsieur et madame Biancard, hôtel Panorama. Jean Neuvecelle était écrivain et journaliste. Il comptait parmi ses ascendants Pouchkine et un haut dignitaire des Tsars. J'ai eu la chance de le rencontrer à Neuvecelle à l'occasion d'une conférence qu'il avait faite à la bibliothèque, à Genève où il venait régulièrement, à Saint Petersburg lors d'un voyage où il nous avait rejoints, à Rome où il habitait et qu'il nous a fait découvrir avec quelques amis de Neuvecelle. C'était devenu un ami. Il s'est éteint à Rome le 4 juin 2003.

« Cette vie qui est la nôtre, cette vie que nous vivons, n'est peut-être pas une forme définitive, disait-il. Nous sommes en marche vers quelque chose qui, un jour ou l'autre, sera plus définitif, et nous révélera mieux à nous-mêmes. Lorsqu'on est en route, on est serein parce qu'on va vers un but ». Jean Neuvecelle est arrivé au bout de sa route, dans la discrétion, dans la sérénité, comme il avait vécu. Écrivain, grand journaliste, homme de dialogue entre l'Orient slave et l'Occident latin, homme d'une rare culture, d'une spiritualité profonde, il a incarné par sa vie même l'Europe, la grande Europe, celle de l'esprit. Témoin lucide et généreux d'un siècle de bouleversements, de la première guerre mondiale à la guerre froide, de la révolution d'Octobre à la chute du mur de Berlin, de la Russie des Tsars à celle de Poutine.



d'Octobre de ses fenêtres. Puis les temps durs, la mort prématurée de sa mère, le départ pour Bakou où son père va enseigner à l'université. Enfin en 1924, il quitte définitivement la Russie pour l'Italie. Il étudie à Rome puis, pour des raisons de santé, à Davos, et à l'université d'Aix en Provence où Bernanos lui confie l'un de ses fils en difficulté. Il obtient une agrégation d'allemand à Strasbourg puis enseigne au lycée de Chartres. Rome reste son point d'ancrage. C'est là que vivent son père - chrétien orthodoxe qui a adhéré au catholicisme en 1927 - et sa sœur Lydia, compositeur et professeur à Santa Cecilia. Lorsque la guerre éclate, il veut s'engager, mais il est refusé pour raisons de santé. De retour à Rome, il rencontre en 1944 à la fois la guerre et le journalisme. Il devient correspondant du journal des troupes françaises de libération «Patrie», sous le pseudonyme de Jean Neuvecelle, puis de «Combat», avec Albert Camus, et de «France-Soir» en 1949 avec Pierre Lazareff. Sa connaissance approfondie de l'Italie, ses correspondances remarquables du Concile, ses ouvrages sur Jean XXIII, sur le Vatican, font référence. Il collabore également à La République du Sud-Ouest, au Point, et, pour la Suisse, au Journal de

Genève et à la radio suisse romande. Il travaille à la radiotélévision française à Rome et à Moscou, où il ouvre le bureau de correspondance de Paris-Presses à l'époque de Khrouchtchev.

Le monde de l'information le considérait comme un maître, difficilement imitable. Il savait trouver les mots très simples, mais justes, pour expliquer les complexités de la société italienne ou le sens profond des débats théologiques les plus ardues du Concile Vatican II. Les problèmes de la collégialité épiscopale s'éclairaient soudain avec des mots quotidiens, le dialogue inter-religieux devenait passionnant, le pape était quelqu'un que vous pouviez comprendre et connaître. Paul VI l'honorait de son amitié et Jean-Paul II, qui le connaissait bien, a cité souvent la formule saisissante de son père sur l'union nécessaire entre les spiritualités orientale et occidentale européennes, «les deux poumons de l'Europe» pour construire l'Europe de demain.

Français, Russe? Pour les franco-phones, c'était Neuvecelle, l'un des plus grands correspondants étrangers à Rome, dit Andrei Chichkine. Pour les soviétiques

dans les années 50 à Moscou, c'était le journaliste gênant qui voulait raconter la vie authentique des gens et avait de «mauvaises fréquentations»: Boris Pasternak, par exemple, qui lui confia clandestinement l'une des deux copies du Dr Jivago pour l'éditeur italien Feltrinelli. Pour les Russes d'après la Perestroïka, c'était un grand seigneur qui leur rendait, lors de ses brefs voyages en Russie, les trésors spirituels de leur passé. Mais il se définissait lui-même comme français, citoyen et écrivain français! Et la France l'a reconnu comme tel, en le nommant officier de la Légion d'honneur. Le ministre de la culture Jean-Jacques Aillagon a évoqué, dans un message de condoléances, ce «remarquable journaliste qui, au terme de sa longue et brillante carrière, apparaît aujourd'hui comme un précieux témoin de l'histoire du XXème siècle».

Pour ceux qui l'ont côtoyé, il restera surtout celui qui savait écouter, toujours prêt à aider, d'un mot, d'un geste, parfois même d'un silence. Jean Neuvecelle était mieux qu'une légende: c'était un homme de bien.

Louis Duret

ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

S.A.R.L. **R. JACQUIER**
électricité

CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
ÉCLAIRAGE PUBLIC

MAXILLY-SUR-LÉMAN - 74500 ÉVIAN-LES-BAINS
TÉL. 04 50 75 22 52



INTERMARCHÉ

Les Mousquetaires

à 10 mn de la frontière
ZA du Crêt - 74500 LUGRIN

00 33 450 76 15 15

www.memo-utile.com/professionnels



GAZ



KARCHER

Photocopies
Couleurs

Les secrets d'une agréable retraite

René NAGEL doyen de Neuvécelle

C'est dans un jardin pentu de Grande-Rive que l'on peut découvrir quasiment chaque jour René Nagel penché sur sa bêche à quatre dents qui retourne une bonne terre noire exempte de cailloux. Ceci n'aurait rien d'étonnant si ce personnage attachant, éclairé d'un si bon sourire n'affichait l'âge canonique de 97 ans. Il est vrai qu'il en paraît 20 de moins... Aurait-il un secret ? René s'occupe de son jardin tous les matins, celui du haut avec le compost, celui en contre-bas qui affiche une parfaite santé, vu de la route de la Creusaz.

Je suis natif de la Moselle, à «Chémery-les-Deux», je fus donc allemand jusqu'à l'âge de 12 ans et la réadaptation a été dure pour apprendre le français. Malgré cela, j'ai passé mon bac à Strasbourg, le seul du village à l'époque. J'ai pu continuer mes études pour être dentiste avant de m'établir par la suite à Montbéliard. J'y ai vécu toute ma vie professionnelle avec mon épouse. Quatre filles sont nées, dont une a élu résidence à Neuvécelle, son époux étant lui-même dentiste à Évian (M. Grésard). Du coup, je suis venu m'établir ici-même dans les années 70. Ma fille cadette va revenir des États-Unis dans trois ans. Je lui ai promis de l'attendre jusque-là...

Le ton est calme, l'élocution parfaitement claire. René n'affiche vraiment pas son âge. Peu d'anecdotes ou de détails. Sa vie semble un long fleuve tranquille, à moins que la pudeur ne l'empêche de tout dévoiler.

Je ne m'ennuie jamais, seul dans ma grande maison depuis la mort de mon épouse et je m'occupe de tout : ce matin,



j'ai fait mon repassage, épluché des marrons pour préparer mes spécialités : fondant aux châtaignes, gâteaux divers et surtout la bûche de Noël. C'est moi qui confectionne tous les gâteaux d'anniversaire de la famille. Je lis beaucoup pour entretenir mon allemand et perfectionner l'anglais à cause de ma cadette, des magazines mais aussi des romans actuels si bien que je n'ai pas le temps de regarder la télé. J'ai oublié de vous dire que je conduis ma voiture tous les jours pour aller déjeuner

chez ma fille et pour faire mes courses à Lugrin. J'aime bien la randonnée en montagne. A 90 ans j'ai gravi le Gramont en Suisse et l'année dernière, le mont Baron. J'aimerais bien faire la Dent d'Oche cette année !

René reprend sa bêche pour terminer le carré entrepris... Son sourire et sa gaieté face à la vie ne sont ils pas le secret de sa jeunesse ?

Mircille Vilat

Vie pratique

Renseignements administratifs

Mairie de Neuvécelle

Services administratifs
42, avenue de Verlagny
tél : 04.50.75.03.45
fax : 04.50.74.66.65

Horaires d'ouverture du secrétariat :
• Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
• Le samedi matin de 9h00 à 12h00 (permanence des élus sur rendez-vous).

Services techniques
496, avenue de Maxilly
tél : 04.50.75.33.40

Groupe scolaire Robert Magnin
Chemin de Chez Duret
École élémentaire : tél 04.50.75.17.91
École maternelle : tél 04.50.75.16.01

Principales formalités administratives

Carte Nationale d'Identité sécurisée

- Où s'adresser :**
à la Mairie du lieu de domicile
- Pièces à fournir :**
- un justificatif de domicile (quittance EDF, loyer...),
 - 2 photos d'identité sur fond clair et neutre,
 - le livret de famille propre ou celui des parents ou à défaut, un extrait d'acte de naissance.

Délai d'obtention

environ 1 mois

Durée de validité

10 ans

Passeport

Où s'adresser :

à la Mairie du lieu de domicile

Pièces à fournir

- un justificatif de domicile (quittance EDF, loyer...),
 - 2 photos d'identité sur fond clair et neutre,
 - 1 timbre fiscal à 60 €
- Joindre obligatoirement votre carte nationale d'identité en cours de validité si elle a été établie par la Sous-Préfecture de Thonon ou à défaut votre livret de famille ou un extrait d'acte de naissance.

Délai d'obtention

environ 10 jours

Durée de validité

10 ans

Extrait d'acte de naissance, de mariage, décès

Les extraits d'acte sont délivrés gratuitement par la Mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès.

Inscriptions sur les listes électorales

Les demandes d'inscription sur les listes électorales seront reçues en Mairie jusqu'au 31 décembre 2003 pour une inscription effective au 1^{er} mars 2004.

Élections prévues pour 2004

- Élections régionales : les dimanches 21 et 28 mars,
- Élections européennes : le dimanche 13 juin.

Conditions à remplir pour avoir la qualité d'électeur

- être de nationalité française,
- être âgé de 18 ans au moins à la date de clôture de la liste électorale c'est-à-dire au dernier jour de février.

Conditions à remplir pour être inscrit sur la liste électorale

Sont inscrits, sur leur demande, les personnes ayant la qualité d'électeur et qui remplissent l'une des trois conditions suivantes :

en règle générale il faut :

- être domicilié dans la commune de vote ou

- résider de façon réelle et continue depuis 6 ans au moins dans la commune à la date de clôture de la liste électorale, c'est-à-dire au dernier jour de février

ou

- posséder la qualité de contribuable dans la commune pour la cinquième fois sans interruption.

Tout électeur ou toute électrice peut, à sa demande, être inscrit sur la même liste que son conjoint si celui-ci est inscrit à titre de contribuable. Par contre, les enfants ne peuvent se prévaloir de la qualité de contribuables de leurs parents pour demander leur inscription sur la liste électorale de leur commune.

En dehors des périodes de révision, des modifications peuvent être apportées à la liste électorale. L'énumération des adjonctions ou radiations figure dans l'article L30 du Code Electoral (pour de plus amples renseignements, adressez-vous au secrétariat de la Mairie).

Service national : recensement

Les jeunes gens (garçons et filles) de la commune doivent se faire recenser au cours du mois de leur 16^e anniversaire.

Travaux exemptés de permis de construire

La commune de Neuvécelle rappelle que la construction de clôtures ou les travaux de modification d'une habitation sont assujettis à la délivrance, par la Mairie, d'une autorisation préalable. Sont également concernées les modifications de toiture, les ouvertures de fenêtre, les piscines non couvertes, ainsi que l'adjonction d'un balcon, la création d'une pièce d'habitation supplémentaire, d'un abri de jardin, d'un garage, d'un atelier de bricolage d'une superficie ne dépassant pas 20 m² et prévues sur un terrain supportant déjà un bâtiment.

Les personnes désireuses d'effectuer ces travaux sont priées de remplir, auprès de la Mairie, une déclaration de travaux exemptés de permis de construire ou de déclaration de clôture.

Pièces à joindre à cette déclaration :

- un plan de situation du terrain établi à une échelle comprise entre 1/5 000 et 1/25 000 permettant de localiser le terrain, notamment par rapport aux voies,
- un plan de masse de la construction coté dans les trois dimensions à une échelle comprise entre 1/50 et 1/500, faisant notamment apparaître les distances de la construction par rapport aux limites séparatives et aux autres implantations situées sur le terrain.
- un schéma des façades à créer ou à modifier, à l'échelle 1/50 ou 1/100 ou des photographies des façades faisant apparaître l'état existant et les modifications projetées.

S'il s'agit d'une clôture, outre le plan de situation et le plan sommaire des lieux, fournir un croquis de la clôture projetée faisant apparaître les dimensions, la nature et les matériaux à utiliser.

Cette déclaration, accompagnée des pièces jointes, est à déposer à la Mairie contre décharge ou à envoyer au Maire par pli recommandé avec demande d'avis de réception postal.

Dans un délai d'un mois à compter de la réception du dossier complet de la présente déclaration, l'autorité compétente peut faire connaître par un avis motivé qu'elle s'oppose à votre projet ou qu'elle lui impose certaines prescriptions.

Ce délai est porté à deux mois lorsque les travaux projetés nécessitent la consultation d'autres autorités au titre d'autres législations ou réglementations publiques (sites, abords de monuments historiques, autres servitudes d'utilité publique).

L'absence d'opposition dans le délai d'un mois, ou le cas échéant, de deux mois mentionné ci-dessus, vaut accord sur le projet et les travaux peuvent être entrepris conformément à la déclaration déposée.

Mention de l'absence d'opposition ou de la notification de prescriptions doit être affichée sur le terrain par le déclarant dès la date à partir de laquelle les travaux peuvent être exécutés, pendant au moins deux mois et pendant toute la durée du chantier si celle-ci est supérieure à deux mois.

Cette absence d'opposition constitue cependant une décision administrative susceptible de recours contentieux formé pour les tiers, dans les deux mois suivant le début du dernier des deux affichages réalisés, l'un en Mairie et l'autre sur le terrain.

De même, en cas d'illégalité de cette absence d'opposition, une décision d'opposition peut vous être notifiée par l'autorité compétente dans le délai de recours contentieux, cette décision valant retrait de l'absence d'opposition sur le projet.

Les travaux doivent être entrepris dans les deux ans à compter de la date de l'absence d'opposition et ne peuvent être interrompus pendant plus d'un an. A défaut, les effets de la déclaration deviennent caducs.

Il est précisé que l'absence d'opposition est une décision administrative délivrée sous réserve du droit des tiers. Il est donc recommandé au déclarant de s'assurer, indépendamment de sa déclaration, que son projet respecte bien les droits éventuels des tiers intéressés, tels que les servitudes de vue, d'ensoleillement, de mitoyenneté ou de passage.

ATTENTION : les travaux réalisés doivent être conformes au projet autorisé. A défaut, les sanctions pénales prévues à l'article L. 480-4 du code de l'urbanisme sont applicables.

Les mêmes sanctions sont applicables en cas de travaux réalisés sans déclaration préalable alors que celle-ci était nécessaire.

Plantations

Vous êtes propriétaire d'un pare ou d'un jardin, vous avez des arbres ou vous désirez en planter ; sachez qu'il existe des réglementations.

Le principe général est de tout faire pour éviter que les arbres ne surplombent les propriétés voisines et y causent des dommages. On ne peut donc les planter qu'à une distance minimale de la limite séparative.

1 - Règlement :

Les distances de plantations sont indiquées par les règlements et usages locaux et par le Code Civil.

1 - 1 Règlements et usages locaux

L'usage local découle d'une habitude ancestrale. S'il est reconnu, il est inattaquable et indiscutable. Il n'existe pas de règlements municipaux et d'usages locaux à Neuvécelle.

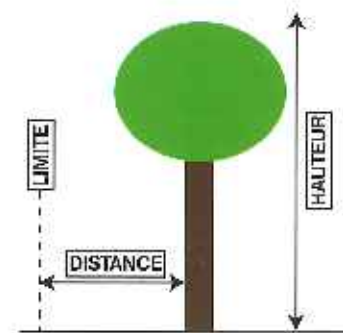
Pour les documents des propriétés privées, on trouve les règlements de lotissement et ceux des copropriétés. N'hésitez pas à demander les renseignements avant d'engager des travaux.

1 - 2 Code Civil : articles 671, 672 et 673

1 - 2 - 1 Distance

Tout arbre de plus de 2 mètres de haut doit être planté à au moins 2 mètres de la limite.

Tout arbre de moins de 2 mètres de haut (haie par exemple) doit être planté à au moins 50 centimètres de la limite.



Ces dispositions ne s'appliquent pas dans les cas suivants :

- règlement particulier (lotissement, copropriété...),
- convention écrite,
- prescription trentenaire : arbres ayant dépassé la hauteur réglementaire depuis plus de 30 ans,
- destination du père de famille : terrain appartenant à l'origine au même propriétaire et dont la limite nouvelle se trouve à une distance inférieure par rapport aux arbres,
- s'il s'agit d'arbres en espaliers, courant sur votre propre mur sur votre limite, à condition qu'ils ne dépassent pas la crête du mur,
- en bordure du domaine public et des réseaux (voir ci-après).

Vie pratique

doit être à 3 + 3 = 6 mètres du bord de la ligne. Au-delà de 10 mètres de distance, la hauteur est libre. Dans tous les cas, les branches ne doivent pas surplomber ou toucher la ligne au risque de provoquer un court-circuit. Attention : des entreprises spécialisées sont là pour ce genre de travail dangereux.

2 - 3 Les voies ferrées

Les arbres doivent être à 6 mètres et les haies à 2 mètres du bord de la voie. Vous êtes tenu d'élaguer les branches dépassant sur la voie. Le propriétaire de la voie peut lui-même procéder au débroussaillage et à l'entretien des arbres vous appartenant sur une bande de 20 mètres, avec votre autorisation.

Suite à ces recommandations indispensables, sachez que vous êtes responsable des dommages que vos arbres pourraient occasionner sur les biens et les personnes. Pensez donc à les entretenir et en particulier à couper ou faire couper toutes les branches mortes avant leur chute.

1 - 2 - 2 Les droits de votre voisin

Si vos arbres ou votre haie ne suivent pas ces règles, ne respectent pas ces distances, votre voisin peut vous les faire arracher ou éteindre.

Il est en droit de couper de lui-même les racines dans sa propriété. Il peut ramasser les fruits tombés à terre chez lui, mais en aucun cas, il ne peut les cueillir sur les branches, même celles dépassant dans sa propriété. Il peut vous obliger à couper les branches qui dépassent chez lui à l'aplomb de la limite séparative, mais ne peut le faire de lui-même sans votre autorisation.

2 - L'arbre et les réseaux :

2 - 1 Les routes

Nous laisserons de côté le cas des autoroutes et des 2 x 2 voies qui ne nous intéressent pas aujourd'hui à Neuvecelle. **Routes Nationales** : 7 mètres en aménagement neuf et 4 mètres du bord de la chaussée pour les routes existantes. **Routes départementales et communales** : règles du Code Civil, soit 2 mètres pour les plus de 2 mètres de haut et 50 centimètres pour les autres, sauf s'il existe une ligne électrique qui longe la route (voir ci-dessous).

Chemins ruraux : aucune condition.

Dans tous les cas, les arbres, branches et racines doivent être coupés à l'aplomb du bord de ces voies. Les haies doivent être taillées régulièrement afin de ne pas empêcher la circulation des piétons sur les trottoirs et bordures. Dans le domaine de la sécurité, les plantations effectuées dans les carrefours et les virages ne doivent pas entraver la bonne visibilité des usagers.

2 - 2 Les lignes électriques

Les arbres doivent être à 3 mètres de la ligne s'ils ne dépassent pas 7 mètres de haut et avec un retrait supplémentaire d'1 mètre pour chaque mètre dépassant les 7 mètres. Exemple : un arbre de 10 mètres

Les opérations ne relevant pas des missions des sapeurs pompiers :

- la destruction des nids de guêpes en l'absence de risque : l'intervention doit être confiée à une entreprise compétente.
- le débouchage d'égout sauf en cas d'inondation ou de danger.
- le dégagement des véhicules ne gênant pas la circulation routière.
- l'ouverture des portes en l'absence de personnes en danger ou de risques potentiels (odeurs suspectes, fuites de gaz ou d'eau...).

SOCIAL - SANTÉ

Permanence assistante sociale

Mademoiselle CAPLIER, assistante sociale, effectue une permanence en Mairie le deuxième jeudi de chaque mois de 9h00 à 11h00. En dehors de cette permanence, vous pouvez la contacter au 04.50.83.11.77.

A.D.M.R.

L'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural de Neuvecelle est à votre disposition en cas de difficultés. Des aides ménagères peuvent intervenir chez les personnes âgées, handicapées ou malades pour l'aide aux gestes de la vie quotidienne, l'accomplissement des travaux ménagers, l'achat de denrées alimentaires et de fournitures ménagères, la préparation des repas...

La participation financière est calculée en fonction des ressources des bénéficiaires et fait l'objet d'une demande de prise en charge auprès des caisses de retraite.

Tout dossier doit comprendre :

- un certificat médical prescrivant une aide ménagère.
- un justificatif des ressources (trois derniers mois).
- le dernier avis d'imposition.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

Un conciliateur pour le canton d'Evian

Un conciliateur est au service des habitants des 15 communes du Canton.

M. Daniel LAUNOY, nommé par ordonnance du premier Président de la Cour d'Appel, a pour mission de rapprocher les points de vue de personnes dont la démarche dénote une volonté de conciliation. En revanche, il lui est interdit de donner des conseils juridiques.

Le conciliateur reçoit uniquement sur rendez-vous pris par correspondance adressée à : M. le Conciliateur - 29 rue Nationale - 74500 EVIAN.

C'est à cette adresse (ancienne Mairie d'Evian) qu'il recevra les intéressés.

Une note d'information sur l'action du conciliateur est à votre disposition en Mairie.

Antenne de justice et du droit en Chablais

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h sans rendez-vous. Téléphone : 04.50.17.04.82 Fax : 04.50.71.02.13

Santé :

les adresses utiles à Neuvecelle

Médecins généralistes

CORNET Elisabeth
1075, av. de Milly - tél : 04.50.75.42.24
SPINELLI - HOAN Delphine
1075, av. de Milly - tél : 04.50.75.32.05

Pédicure médicale

DROZ Jeanine
1081, av. de Milly
tél : 04.50.75.74.24 ou 06.61.11.47.97

Kinésithérapeutes

TOUZEAU Emmanuelle et Philippe
1072, av. de Milly - tél : 04.50.74.62.40

Infirmières

Jacqueline JACQUEMIN
Valérie FABRELLIO
1062, av. de Milly - tél : 04.50.75.38.75

Pharmacie de Milly

Avenue de Milly - tél : 04.50.70.70.73

ASSOCIATIONS

ASSOCIATION OMNISPORTS SECTION HANDBALL

M. Daniel GAVET, président
Tél : 04.50.75.48.79

NEUV'GYM

M^{me} Annie SIMON, présidente
Tél : 04.50.75.27.56

LATINO ROCK NEUVECELLE

M. Yves FORNARA, président
Tél : 04.50.74.67.63

ASSOCIATION PYRRHOCORAX GRACULUS

M. Hervé BAISAMY, président
Tél : 04.50.74.62.19

CLUB DE L'AMITIÉ

M. Georges LECCEUVRE, président
04.50.75.20.72

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES « Lou Nove Chatni »

M. Joël SICAUD, président
Tél : 04.50.75.61.04

ASSOCIATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

M^{me} Sylvaine ALBORINI, présidente
Tél : 04.50.75.61.55

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

M. Michel REBET, président
Tél : 04.50.75.34.08

ASSOCIATION DES TROMPES DE CHASSE

M. Noël ROCH, président
Tél : 04.50.75.15.56

ASSOCIATION PAROISSIALE « LA NEUVECELLOISE »

M^{me} Marie-France LORIDANT
Tél : 04.50.75.09.14

ASSOCIATION BIBLIOTHÈQUE DE NEUVECELLE

M^{me} Arlette FRENOUX, présidente
Tél : 04.50.75.59.19

ASSOCIATION ÉCOLE DU CHAT

M^{me} Jane GATEAU, présidente
Tél : 04.50.75.01.81

ASSOCIATION L'ATELIER

M^{me} Mireille VALAT, présidente
Tél : 04.50.70.72.26

NEUVECELLE LOISIRS CULTURE

M^{me} Mélanie VESIN, présidente
Tél : 04.50.70.03.73

LE JARDIN DES SONS

M. Guy JACQUIER, président
Tél : 04.50.75.49.04

ACARDIP

M. Denis CROSET, président
Tél : 04.50.75.07.03

LA BIBLIOTHÈQUE

Horaires d'ouverture :
lundi de 13h00 à 18h00
mercredi de 10h00 à 12h00
et de 13h00 à 18h00
jeudi de 13h00 à 18h00
vendredi de 13h00 à 16h00
Tél : 04.50.75.01.77

Dates de prélèvements de sang pour l'année 2004 :

lundi 19 janvier de 17h30 à 20h00
lundi 26 avril de 17h30 à 20h00
lundi 19 juillet de 17h30 à 20h00
lundi 18 octobre de 17h30 à 20h00

Loto traditionnel, samedi 24 janvier

IMPÔTS ET TAXES

Impôts locaux

Les taux d'imposition des impôts directs pour 2003 ont été fixés ainsi :
• taxe foncière sur les propriétés bâties : 10,71 %
• taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,20 %
• taxe d'habitation : 10,71 %
• taxe professionnelle : 17,38 %

Taxes de séjour

La Commune de Neuvecelle a décidé d'instaurer et de percevoir la taxe de séjour conformément à l'article L.2333-29 du C.G.C.T

Vie pratique

Le ramassage des ordures ménagères se réalise au moyen de sacs polyéthylène remis gratuitement une fois l'an à chaque propriétaire ou locataire. Les sacs poubelle seront déposés dans des containers lorsque ceux-ci existent dans votre rue ou lotissement. Les sacs ne doivent pas contenir de déchets tels que le gazon, verre, plastique...

Le nombre de sacs a été établi en fonction des besoins normaux de chaque foyer. Nous vous conseillons donc de remplir les sacs correctement de telle sorte que le nombre de ceux qui vous ont été remis soit suffisant. Dans le cas de nouveaux venus (constructions, locations) ceux-ci devront acquiescer eux-mêmes des sacs poubelle en polyéthylène disponibles en droguerie ou en grande surface en attendant la distribution de l'année suivante.

Ramassage des encombrants

Le ramassage a lieu le deuxième jeudi des mois impairs, soit pour 2004, le 8 janvier 2004, le 11 mars 2004, le 13 mai 2004, le 8 juillet 2004, le 9 septembre 2004 et le 18 novembre 2004.

Les déchets tels que gazon, gravats, tailles de haies... ne font pas l'objet d'un ramassage. Ils doivent être déposés à la déchetterie de Vongy (voir ci-après).

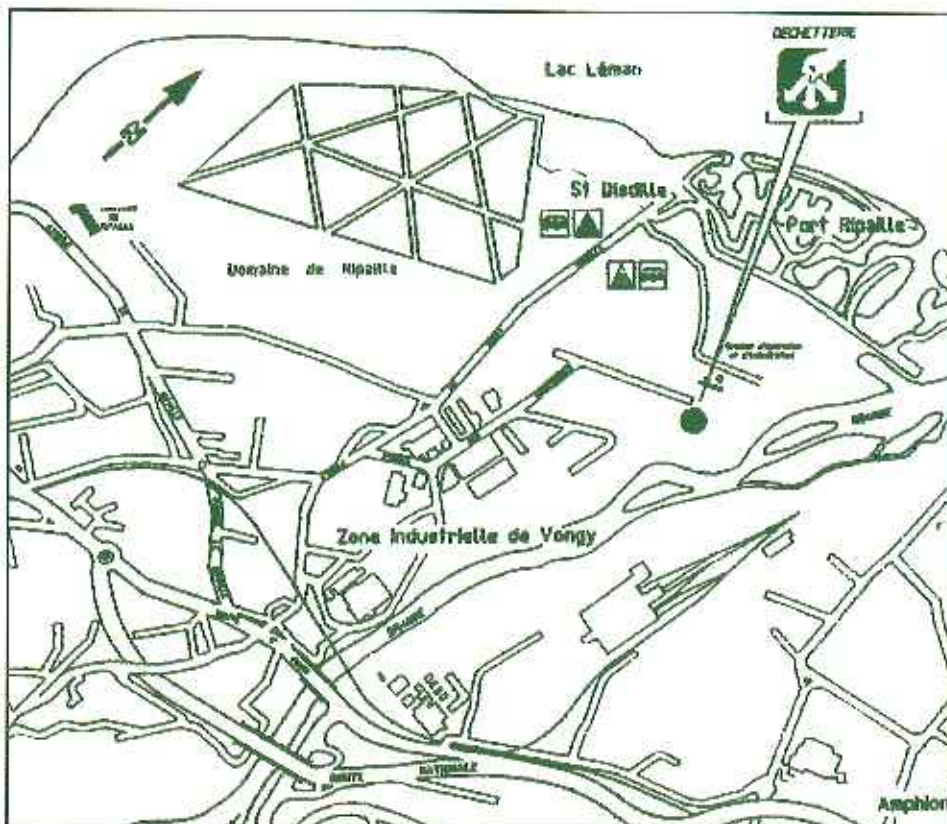
Ne seront pas ramassés également les objets d'un volume ou d'un poids trop important, nécessitant un engin de levage pour la mise en camion tout comme les produits à base d'acide, les hydrocarbures, les peintures, les bouteilles de gaz...

Déchetterie

Les déchets (tailles et gazons, plastiques, papiers cartons, piles, batteries, huiles usagées, gravats, bois, ferraille, verre...) peuvent être déposés gratuitement à la déchetterie de Vongy.

Heures d'ouverture de la déchetterie de Vongy :

- Du 1er décembre au 31 mars :
du lundi au samedi de 8h00 à 18h00
le dimanche de 9h00 à 12h30
 - Du 1er avril au 30 novembre :
du lundi au samedi de 8h00 à 19h00
le dimanche de 9h00 à 12h30
- Tél : 04.50.26.21.22
fax : 04.50.70.12.54



Récupération du verre et seulement du verre

Il est rappelé qu'il existe 8 containers pour la récupération du verre sur le territoire de la commune : Verlagny, Milly, La Verniaz, Parc de l'Abbaye, Grande-Rive, Rond-Point, Chez Granjux et intersection Milly/Chemin de Gravanne. Pas de dépôt après 22h00.

Récupération des bouteilles plastique

Vous pouvez déposer vos bouteilles plastique dans un container prévu à cet effet avenue de Milly.

Environnement

Entretien des cours d'eau

Il est rappelé que le lit d'un cours d'eau appartient aux propriétaires des deux rives et, qu'en conséquence, l'entretien leur incombe. Ils doivent assurer le libre passage de l'eau qui elle, ne leur appartient pas : enlèvement des branches formant des barrages (embâcles), entretien des berges.

Entretien des terrains et des haies

De nombreuses plaintes sont enregistrées en Mairie à propos de terrains laissés à l'abandon. Cette situation est particulièrement regrettable pour la Commune qui entend préserver un cadre de vie agréable pour ses habitants. Aussi est-il rappelé que les terrains et parcs d'agrément doivent être régulièrement entretenus. En cas de non respect de ces dispositions, il sera procédé à l'exécution d'office des travaux à la charge du propriétaire.

Dans le cadre des problèmes liés à la sécurité routière, il est rappelé que l'absence d'entretien des haies en limite du domaine public et des voies communales compromet gravement la sécurité des automobilistes (visibilité restreinte, panneaux de signalisation cachés par les feuillages) et des piétons.

Divagation des chiens

De nombreuses plaintes étant régulièrement déposées en Mairie, il est rappelé que la divagation des chiens est interdite sur tout le territoire de la commune. Ces animaux doivent être tenus en laisse par leurs propriétaires et ne pas polluer par leurs excréments, soit la voie publique, soit les propriétés traversées, de quelque nature qu'elles soient.

Il est instamment demandé à tous les propriétaires de chiens de faire preuve de civisme en assumant personnellement les contraintes imposées par la possession d'un si sympathique compagnon. Pour ce qui concerne les chats, s'adresser à Madame Jane GAIEAU, présidente de l'association «l'École du Chat», tél : 04.50.75.01.81



Usage de matériel bruyant

Il est rappelé que conformément à l'arrêté municipal du 12 juillet 1995, il est interdit d'utiliser des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques), sur le territoire de la commune de Neuvecelle :

- Les jours ouvrables avant 7h00 et après 20h00,
- Les samedis avant 7h00, de 13h00 à 15h00 et après 20h00,
- Les dimanches et jours fériés (sauf lundi de Pâques et de Pentecôte).



Divers

Parc de Neuvecelle

Le parc de Neuvecelle est un site que la commune de Neuvecelle a choisi pour devenir un lieu privilégié de découverte de la nature.

Étendu sur une superficie d'environ 5 hectares, le parc a fait l'objet d'un aménagement sur trois années. Recensé comme zone naturelle d'intérêt écologique pour sa faune et sa flore, il figure dans l'inventaire des parcs et jardins du Ministère de l'Environnement.

Le Parc fait partie des actions de développement touristique du Pays du Léman. A ce titre, sa création a été soutenue par le Conseil Régional de Rhône-Alpes.

la mure bianco

Une équipe professionnelle à votre service
COMBUSTIBLES - CARBURANTS - LUBRIFIANTS

THONON-LES-BAINS 04 50 71 26 43



Qualité des produits - Prix compétitifs
Possibilité de paiements échelonnés
Carte bancaire / Cofinoga



evian

Née de la pluie et de la fonte des neiges,
l'eau d'EVIAN prend sa source au cœur des Alpes millénaires.
C'est là que pendant de longues années,
elle suit un parcours souterrain connu
d'elle seule à travers un filtre naturel unique,
constitué de roches et de sable fin.
Lentement, elle se purifie et se charge
en minéraux essentiels à la vie.
C'est ainsi que la montagne lui transmet
sa minéralité spécifique, équilibrée
en calcium et en magnésium pour que,
jour après jour, l'eau minérale d'EVIAN
vous transmette les forces de la montagne.



EUROVIA

Une société de **VINCI** 

**CHOISISSEZ
LA BONNE ROUTE**

Travaux publics Particuliers

Agence d'Amphion
Tél. 04 50 70 06 90 - Fax 04 50 70 01 06
B.P. 610 - Amphion-les-Bains
74500 Évian-les-Bains



HÔTEL ERMITAGE

Le Gourmandin

*Cuisine authentique
dans une ambiance chalcourcuse*

Déjeuner et dîner

Ouvert à tous

Réouverture de l'Hôtel le 3 janvier 2004

Réservez au 04 50 26 85 54


**Plus qu'un
Casino
EVIAN**

LE LIBERTE

BAR - RESTAURANT

Terrasse - Salon de thé - Glaces
Ecran géant - Soirées à thème

Tous les jours de 12 h à 1 h

Réservez au 04 50 26 87 50



THOLLON

La première radio des Alpes

DIFFUSEE SUR  ET INTERNET


evian masters
Golf Club

Le Chalet du Golf

*Spécialités régionales,
fondue, raclette, braséade...*

De mai à septembre déjeuner sur la terrasse ensoleillée
En juillet et août dîner champêtre à l'orée du parcours

Ouvert à tous

Réouverture de l'Evian Masters Golf Club le 31 janvier 2004

Réservez au 04 50 26 85 00

**RL
HB**

RIÈRE

prises
(mur - rocaille)
, graviers concassés
(matériaux agréés)

oyal - 74500 ÉVIAN
- Fax 04 50 75 18 53

Hostellerie du Lac

M. et M^{me} P. & N. Henchoz

**SPÉCIALITÉS
DE PRODUITS DE SAISONS**

158, route du Lac - R.N. 5
Grande-Rive - Neuvécelle
74500 EVIAN-LES-BAINS
Tél. 04 50 75 02 92
Fax 04 50 75 57 63



ERARD

04 50 26 90 90
04 50 26 90 91

Marclaz II
on-les-Bains

LL'ORTO

04 50 26 90 50
04 50 26 90 51

SABATIER MONNIN ENSEMBLIER

- Meubles • Literie
- Rideaux • Linge de maison
- Jardin • Stores
- Réfection sièges tous styles
- Revêtement de sols



11, avenue d'Abondance - face à l'hôpital
EVIAN - Tél. 04 50 75 04 28

Bernard Trucks

RENAULT TRUCKS **HAUTE-SAVOIE**



Concessionnaire Poids Lourds et Utilitaires

31, route de Frangy **04 50 22 22 22**
74066 MEYTHET

11, route d'Aix-les-Bains **04 50 01 17 09**
74150 RUMILLY



Les reconnaissez-vous ?



Entreprise Moderne
de Construction

Siège Social
7, rue du Théâtre



*Dominique ROCH · Pascal MARTIGNER · Jean-François CARENCO, Préfet · Christian RUFFET
Louis DURET · Anne-Marie DURET · Cyril DUFRESNE · Etienne CHAPUIS
légion d'honneur reçue par M. Louis Duret dans le cadre de ses activités professionnelles à l'OPAC*

L'équipe de rédaction :
Sabine SANNICOLO FOREL
Mireille VALAT
Quentin DEAL
Daniel HEILIGENSTEIN
Jean-Charles LAZARETH
Pascal MARTIGNIERE
Pierre-André NORO
Patrice RIGAUD

Conception

Savey

Imago & Communication
04 50 70 72 39

Impression

**IMPRIMERIE PERAY
MUSY NOËL**

04 50 76 06 08
Tirage : 1700 exemplaires

Concours photo

Journées du patrimoine "Le bateau et les barques du Léman" : les gagnants.



Michel Bonmassies

Jean-Charles Lazareth



Alain Monet

